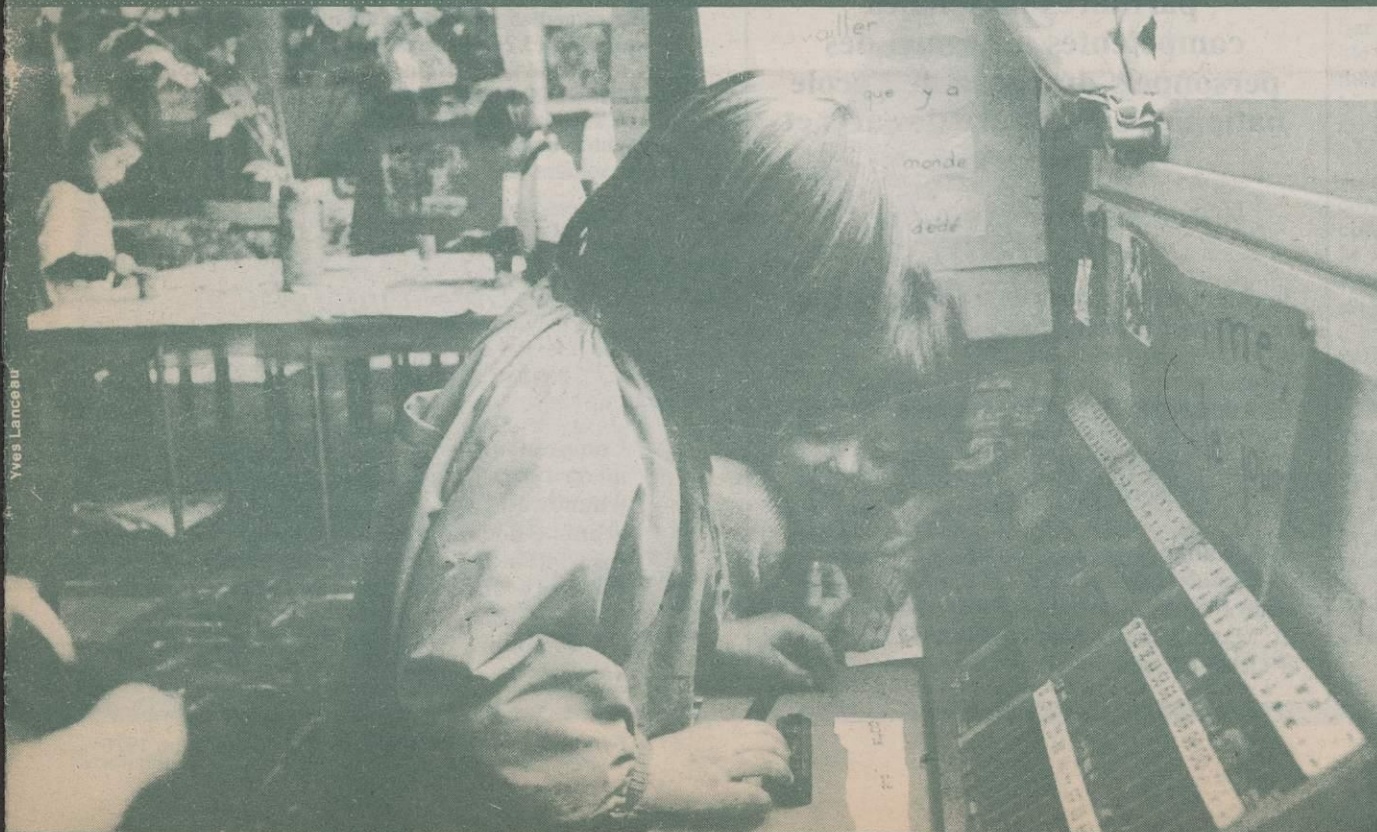
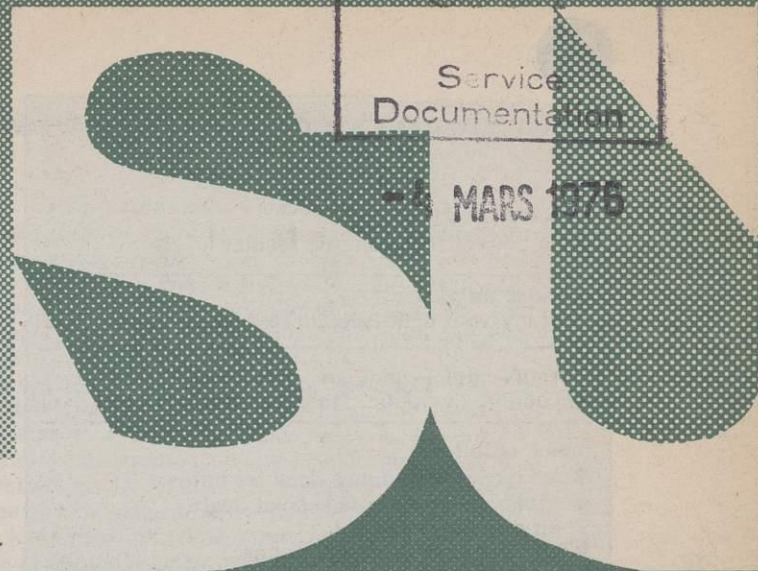


672

1er mars 1976

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE  
hebdomadaire du SGEN-CFDT



Yves Lancelotti

un cours préparatoire  
à deux vitesses :  
à quand un  
examen d'entrée  
à l'école primaire ?

<b>Action et libertés</b>	
● le pouvoir contraint de reculer	4
<b>Pratique du métier</b>	
● Haby veut délibérément favoriser l'élite	5
<b>Effectifs-emploi-conditions de travail</b>	
● l'action s'amplifie, Haby est condamné	6
<b>Action et luttes</b>	
● les lycées techniques dans les luttes	7
● titularisation dans le second degré : on se hâte lentement	9
● premier degré : les intentions gouvernementales en matière de prévention des inadaptations et de politique de soutien	15
● premier degré : examen d'entrée au cours préparatoire	16
● premier degré : remplacer les maîtres en congé	17
● centre de formation des PEGC : prendre l'offensive	17
● premier cycle : à responsabilité égale, horaire égal	18
● CET : les menaces se précisent	19
● agents, OP, labo : ne pas oublier les catégories C et D	21
● ORSTOM : la direction se débarrasse des gêneurs	21
<b>Dossier</b>	
● bilan et perspectives des négociations salariales	11 à 14
<b>Elections</b>	
● OSP : le SGEN-CFDT de plus en plus représentatif	2
● PTA d'ENSAM : votez SGEN-CFDT	2
● CNESER : pour une représentation syndicale des personnels	8
<b>A noter</b>	23

## le sgen-cfdt de plus en plus représentatif

Les résultats des élections aux C.A.P. : la représentativité du SGEN-CFDT dans le secteur de l'orientation s'affirme. La liste Sgen-Cfdt progresse ainsi :

● en 1973 CAPN 20,1% des suffrages exprimés - CAPA 3 sièges

● en 1976 CAPN 24,75% - CAPA 9 sièges élus à la CAPN : H. ANGEVILLE (titulaire) - G. DUQUESNE (suppléant)

Mouvement des directeurs et inscription sur la liste d'aptitude » envoyer rapidement le double de votre dossier avec une enveloppe timbrée à votre adresse à SGEN-CFDT section orientation 5 rue Mayran 75009 Paris.

### Renouvellement des commissions administratives paritaires nationales compétentes à l'égard des personnels du cadre de l'école nationale supérieure des arts et métiers

*Votez pour les candidats  
SGEN-CFDT*

3e commission : chefs de travaux pratiques et professeurs techniques adjoints

#### Titulaires

1. Alain NUEL PTA Lycée technique La Flèche (Sarthe)
2. Noël BOCHER CTP I.U.T. de Lannion (Côtes-du-Nord)

#### Suppléants

1. Claude LACAILLE CTP I.U.T. de Cachan (Val-de-Marne)
2. Marie-Claire ANQUETIL CTP I.U.T. d'Orsay (Essonne)

### visuels Week-end enseignements auditifs manuels

du samedi 6 mars 14 h au dimanche 7 mars 16 h  
au SGEN 5 rue Mayran 75009 Paris.

LE POINT SUR LES CONTENUS  
ACTION SUR LA PRATIQUE  
Tout le monde est invité.

### S.U. en Algérie voyage d'information du 23 au 31 mars 1976 prix 1 600 F (environ)

Comprenant voyage avion Paris-Alger-Paris, nourriture et logement en cité universitaire (chambres 2 ou 3 lits), déplacements. Programme détaillé à disposition. Inscription : 300 F d'arrhes et versement complet avant le 12 mars à SGEN sans indication de C.C.P. (Si le nombre des inscrits est insuffisant le voyage sera annulé).

## les remèdes du docteur Tant-Mieux

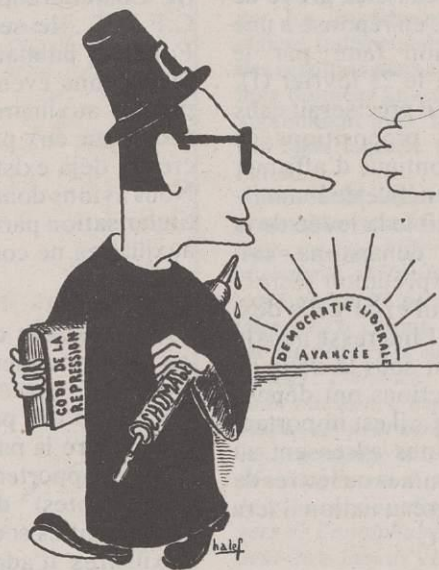
M. Chirac est optimiste : ce Docteur Tant Mieux de la société française a trouvé le remède au mal le plus évident dont elle souffre : le chômage. C'est le fond du problème, reconnaît-il, mais la solution relève de l'arithmétique élémentaire: il y a 900 000 chômeurs (passons sur les moyens employés pour arriver à ce chiffre...) et 2 millions de travailleurs immigrés. On retire son travail à 1 immigré sur 2 (bon prince, M. Chirac en garde un jusqu'à nouvel ordre) et on le renvoie chez lui. S'il reste des jeunes sans travail, c'est qu'ils ne veulent pas faire certaines tâches manuelles » ce ne sont plus des chômeurs, ce sont des fainéants. D'autant plus qu'on va améliorer leurs conditions de travail et leur salaire. Merci M. Stoléro et son O.S. Maigrat.

Et si les agents de service des lycées voient stagner leur pouvoir d'achat et se dégrader leurs conditions de travail, si les accidents de travail et les maladies professionnelles se multiplient, si dans des établissements de l'Education nationale on fait manipuler sans précaution l'amiante cancérogène par des travailleurs qu'on se garde bien d'informer des risques qu'ils courent... ce n'est assurément pas pour décourager les jeunes de faire ces métiers là. D'ailleurs, M. Chirac est réaliste.

*Il faut redonner à notre système de formation la vocation qui est la sienne : former pour les emplois disponibles. Il fallait y penser ! Finie la machine à fabriquer les chômeurs, des diplômés aigris qui rechignent à faire un travail d'O.S. avec un C.A.P. de coiffure ou de cordonnier, à être M.A. bouche-trou avec cette maîtrise qui est trop bonne pour qu'on la*

demande aux professeurs certifiés. On va changer tout ça : on va apprendre aux gens à se préparer aux emplois disponibles, c'est-à-dire à ceux dont on chasse-  
ra les immigrés.

Et le pire, c'est que M. Chirac ne blague pas. Il est sérieux : ce qu'il dit, il le fait. Après tout, ces pays sous-développés qui signent de si beaux contrats quand passe le commis voyageur de la France et qui trouvent de bonnes raisons de ne pas leur donner



suite, on peut bien se rattraper en leur renvoyant leur main-d'œuvre en surplus. Quant à l'adaptation de l'école à l'emploi, c'est-à-dire pour parler clair l'abaissement du niveau de formation pour fournir aux employeurs une main-d'œuvre peu qualifiée et peu exigeante, elle est la seule priorité effective du plan en matière d'éducation (à moins qu'on n'appelle priorité l'abaissement à « 35 réellement présents » des effectifs de maternelles ?). Et cette politique est déjà en cours d'application.

Il est essentiel que les enseignants ne tombent pas

dans le piège, qu'ils ne se disent pas : *Après tout, il a raison, il est de l'intérêt de ces jeunes de trouver du travail et d'apprendre à s'en satisfaire, nous leur rendons un mauvais service en leur donnant des qualifications qui en font, en réalité, des chômeurs, une capacité de jugement qui les rend d'autant plus amers.*

Car si Chirac est sérieux, il est aussi menteur. La revalorisation du travail manuel est une mauvaise plaisanterie si l'on ne touche pas à la division du travail. L'abaissement du niveau de formation n'améliorerait pas la sécurité de l'emploi : ce serait au mieux un chômage différé et dans de pires conditions. Ce serait aussi un crime contre chacune de ses victimes et contre la collectivité tout entière.

La vérité, c'est que M. Chirac est assez intelligent pour comprendre, qu'en France comme ailleurs, le capitalisme est dans l'impasse ; pour l'en sortir — ou du moins pour l'aider à survivre —, il est prêt à sacrifier tout le monde : les immigrés, les jeunes, l'ensemble des travailleurs et la communauté nationale elle-même. Ceux qui nous accusent de politiser indûment les problèmes du syndicalisme devraient comprendre qu'il n'y a pas d'issue en dehors de la remise en cause à la fois du système de production et d'éducation. A la politique du mépris, nous opposons celle de la confiance dans la capacité des hommes à construire collectivement leur avenir.

M. Chirac définit ainsi l'option autogestionnaire : *une option qui tourne radicalement le dos au progrès, à la sécurité, à la productivité.* Il a raison si le progrès c'est renforcer la division du travail et avec elle l'aliénation, l'inégalité extrême, le chômage permanent, si la sécurité, c'est risquer sa vie dans un travail qui n'assure même pas le lendemain, si la productivité, niant l'imagination, consiste à produire à la chaîne de prétendus biens de consommation qui, pour une part, prolongent l'aliénation en dehors même des lieux de travail. En vérité Chirac a de bonnes raisons de s'en prendre à l'autogestion elle seule en effet ouvre la voie raisonnée par où nous pourrions échapper à l'emprise qu'il incarne assez bien : des privilégiés de l'argent, de l'élite qui se réserve les connaissances décisives des maîtres discrétionnaires de l'appareil d'état.

**François Garrigue**

## ça avance ?

Le Tribunal administratif de Paris a entendu le commissaire du gouvernement proposer l'annulation du licenciement de Catherine Leguay pour vice de forme. Le tribunal de grande instance de Rouen rendra son jugement le 1er mars sur la plainte déposée par Mongo Béti ; le substitut a soutenu non pas le ministère de l'Intérieur, mais le bon droit de notre camarade.

Yann Houssin, qui demeure inculpé d'atteinte au moral de l'armée, a re-

trouvé son poste de professeur de philosophie à Nîmes ; l'administration de l'E.N. n'a cherché aucun prétexte pour l'en écarter, alors que Philippe Richetti victime de la même inculpation demeure *suspendu* avec retenue des 3/4 de son traitement (voir S.U. n°s 668 et 669).

Jacques Papinski a cessé sa grève de la faim. Le ministre, en réponse à une nouvelle intervention faite par le S.G.E.N.-C.F.D.T. le 23 février (1), nous a fait savoir qu'il préciserait dans quelques jours ses propositions de réemploi ; mais il continue d'affirmer que légalement le bénéfice de l'amnistie ne rend pas possible la levée de la révocation. Nous contestons évidemment cette interprétation restrictive de l'amnistie, qui expurge le dossier administratif de l'intéressé mais le laisse définitivement sous le coup de la sanction. Des sections ont déposé des préavis de grève ; il est important qu'au minimum toutes adressent au ministre des télégrammes ou lettres de protestation. Le Bureau national fera le point le 26 février.

Sur tous ces cas, comme sur celui de Pouvillon, de Renoud-Lyat de J.P. Jaubert..., seule l'action syndicale relayée par l'action juridique paie. Le gouvernement, quant à lui, continue son entreprise de mise au pas, comme en témoigne encore la décision prise malgré l'opposition unanime des unions de fonctionnaires de transformer la fonction d'inspecteur d'académie en emploi (révocable) ouvert à des fonctionnaires d'autorité choisis hors de l'E.N.

### effectifs - emploi - conditions de travail

Le conseil des ministres du 11 février a choisi comme base de calcul pour le budget de 1977 la réduction de moitié par rapport à 1976 des créations d'emploi dans la Fonction publique. Devant une riposte immédiate de notre Confédération et de l'U.F.F.A.-C.F.D.T., le secrétaire d'Etat à la Fonction publique a précisé que ces restrictions éventuelles ne lèseraient pas les auxiliaires puisque l'on procède pour eux par transformation de crédits déjà existants.

Nous avons donc raison de dire que la titularisation partielle et au rabais des auxiliaires ne coûte pas cher au gouvernement.

Mais c'est dès cette année 1976 que ce gouvernement procédera à une nouvelle vague de licenciements. En effet d'une part la Fonction publique diffère la parution des textes qui doivent apporter des possibilités (très insuffisantes) de titularisation et des garanties sociales aux personnels auxiliaires d'administration, de service, de la recherche... — D'autre part, Haby prévoit d'utiliser les 2 000 emplois provisoires, créés grâce à l'action syndicale pour réduire les licenciements de maîtres auxiliaires en 75, pour nommer les nouveaux titulaires recrutés par concours ; chiffre d'ailleurs insuffisant ; le cabinet du ministre nous a donc annoncé que, dans l'état actuel des choses, il n'avait pas les moyens d'éviter des licenciements en septembre 1976 et qu'il avait alerté le gouvernement.

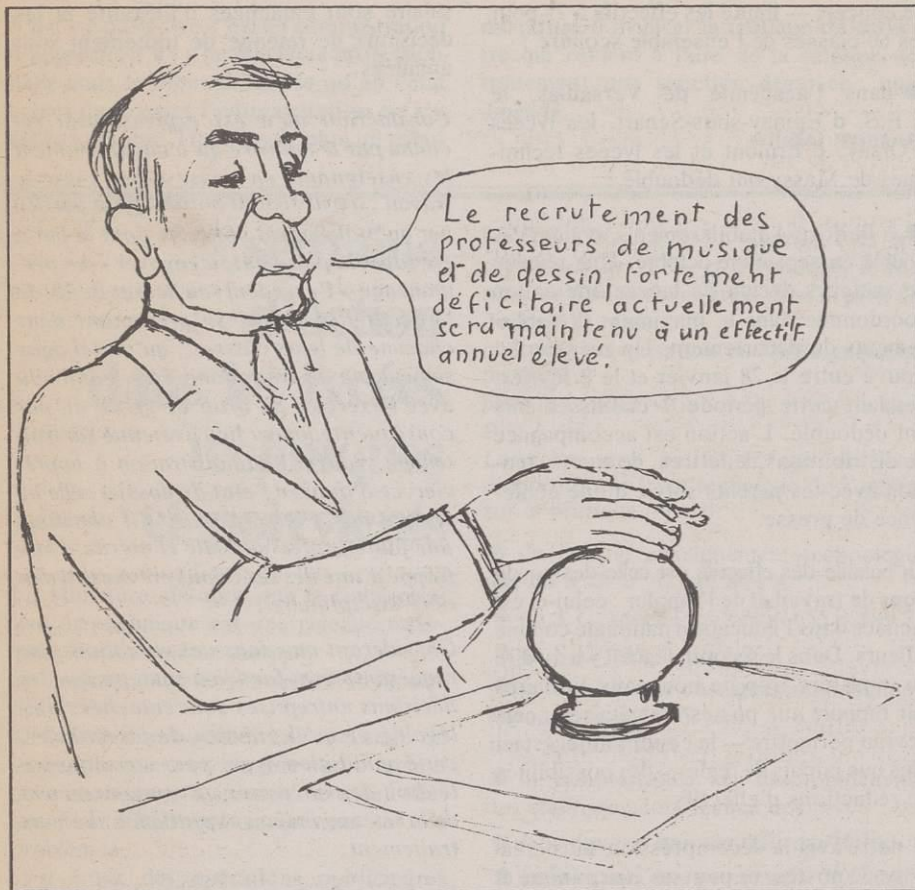
La réduction des effectifs d'élèves par classe, l'extension du dédoublement pour travaux dirigés, la révision des barèmes de dotation des établissements en personnels constituent pour le S.G.E.N.-C.F.D.T. le moyen d'assurer le plein emploi dans l'E.N. en même temps que celui d'améliorer les conditions de travail des élèves et des personnels. C'est ce que nous soutenons dans notre action syndicale.

Le représentant du ministre a reconnu le bien-fondé de la liaison que nous établissons entre effectifs et emploi : un *adoucissement*, une *détente des effectifs* sera progressivement possible (à partir de septembre 1977 ?) dans les disciplines où il y a *pléthore* d'enseignants et par une *utilisation plus rationnelle des nouveaux emplois*. Dans cette réponse, tout à fait insuffisante pour nous, se manifeste cependant l'avancée de nos revendications.

Le bureau général du S.G.E.N.-C.F.D.T. se saisira de ces problèmes le 26 février, ainsi que des autres problèmes tout aussi importants du pouvoir d'achat, de l'emploi des jeunes, des réformes Haby-Séité, de la répression et de l'unité d'action. Il prendra les décisions nécessaires pour le développement d'une action continue incluant l'action fondamentale sur la pratique du métier.

R. Lépiney

(1) Le S.G.E.N.-C.F.D.T. a été reçu en audience au cabinet du ministre le 23 février.



**VISUEL-  
AUDITIF-MANUEL**

**Haby  
choisit  
l'élite**

Depuis toujours le SGEN demande la démocratisation de l'enseignement. Mais souvent nos éléments d'analyse, isolés de leur contexte, transformés en slogans publicitaires, sont récupérés pour promouvoir une politique contraire à nos aspirations.

**A**ctuellement, ce qui dans la *modernisation du système éducatif* nous est présenté comme propre à une discipline concerne réellement tous les enseignants.

Le groupe visuel-auditif-manuel (V.A.M.) avait lancé une enquête en 1972 et demandait aux collègues de toutes disciplines en quoi l'éducation dite artistique était utile à leur propre enseignement. Les réponses montraient que les qualités développées par les enseignants visuels et auditifs étaient indispensables non pas au niveau des résultats mais en fonction des possibilités données aux élèves de lier ce qu'ils apprenaient avec leurs perceptions, liaison sans laquelle tout enseignement est inutile.

A présent M. Haby récupère certaines des propositions du SGEN lorsqu'il dit : *L'incapacité à déchiffrer des messages visuels et sonores obsédants peut conduire à une sorte de cécité ou de surdité morale qui laisserait le champ libre à l'action de toutes les publicités ou de toutes les propagandes. Dominés, le son et l'image ont pour mission d'exprimer tout ce que la parole ne peut dire. Dominants, ils peuvent constituer une menace réelle pour le développement de l'esprit.*

*Je m'empresse d'ajouter que si les dangers de l'analphabétisme esthétique n'ont peut-être jamais été aussi grands qu'aujourd'hui, jamais non plus l'éducation artistique n'a vu s'ouvrir devant elle des perspectives aussi larges.*

*Enfin, au-delà d'une initiation à l'art, on soulignera aussi ce que peut apporter une éducation par l'art.*

### la politique d'Haby

Tout au long de son discours le ministre oublie ce que nous pensions positif et nous parle de *l'affinement du goût, de la recherche du beau, du sens de la nuance et de l'harmonie*. Quel goût, quel beau ? Perpé-

tuer uniquement la moralité et l'esthétisme de la classe dominante ? ou bien faire considérer et remettre en question par la création les images sonores et plastiques, les formes et couleurs, rythmes, timbres et mélodies issus de l'environnement sans soucis de hiérarchie esthétique ou morale ?

La réponse de M. Haby arrive à la fin de son propos :

*La généralisation prévue du programme devant aboutir à la création de 1 000 orchestres et 5 000 chorales scolaires d'ici 1981.*

*Enfin par le fonds d'intervention culturelle, le ministère de l'éducation apporte, en liaison avec d'autres départements ministériels, une aide appréciable aux collectivités locales qui souhaitent assurer à leurs établissements scolaires le concours d'artistes professionnels.*

La chorale et les artistes n'auront que peu d'effet pour aider à *déchiffrer des messages visuels et obsédants* cités plus haut. Il serait plus utile de nommer des pédagogues, mais le résultat est moins spectaculaire. De toute façon même 100 participants par orchestre ou chorale donnent 600 000 élèves concernés sur les 2 577 000 que compte le premier cycle.

### les moyens d'Haby

La participation des artistes à la vie scolaire sera aussi de la poudre aux yeux. Elle demande la récupération de fonds relevant des affaires culturelles alors qu'ils pourraient être mieux employés.

Nous craignons aussi qu'elle justifie le glissement de la gestion des professeurs d'art vers ce secrétariat d'Etat.

A présent, considérons les moyens que le ministre propose :

— création de nouvelles inspections régionales (quatre pour les arts plastiques, quatre pour les arts musicaux),

— 25 postes de conseillers pédagogiques d'éducation musicale pour la formation initiale et continuée des élèves-instituteurs.

— agrégations d'arts plastiques et musique.

Nette volonté d'encadrement dont le rôle n'est pas précisé, et souci d'une haute spécialisation : rien n'est dit sur les difficultés des professeurs confrontés à leurs 500 élèves / semaine, soit un travail à la chaîne qui n'a jamais engendré la moindre créativité. Il faudrait créer 944 postes budgétaires en arts plastiques et 1 075 en musique pour qu'il y ait un titulaire dans chaque CES et école normale, il en faudrait environ 719 de plus dans chaque discipline pour obtenir le dédoublement des 4ème et 3ème. Le ministre nous dit : *Le recrutement des professeurs de musique et de dessin, fortement déficitaire actuellement, sera maintenu à un effectif annuel élevé.*

### **nécessité de l'action sur la pratique**

Nous disions dans un tract : *L'art est réservé à une élite, aux autres reste la consommation passive des images, sons et techniques à grande diffusion.* Haby a choisi l'élite : nous nous intéressons aux autres. Il nous parle d'enseignement artistique, nous avons déjà répondu, depuis 1972 *éducation visuelle, auditive, manuelle.* Il parle d'une modernisation du système éducatif, nous voulons un changement. Seule *l'action sur la pratique* peut être efficace contre cette opération car seule elle permet de démontrer les besoins réels d'une pédagogie adaptée aux objectifs déclarés. Ce n'est pas seulement la défense catégorielle des professeurs d'art que nous avons à assurer mais aussi et surtout une certaine conception de la culture. Tous les camarades du SGEN et de la CFDT sont concernés.

## **L'ACTION EFFECTIFS-EMPLOI CONDITIONS DE TRAVAIL CONTINUE**

### **Haby condamné deux fois**

La grande vague d'actions *effectifs-emplois* du 1er trimestre a touché 400 établissements. Si nous établissons à 8 ou 10 le nombre de classes dédoublées par établissement et à 30 (ce qui est faible) les effectifs de classe cela fait 100 à 120 000 élèves, donc 100 à 120 000 familles, directement concernés par l'opération dédoublement ou baisse des effectifs. Or la grande majorité d'entre elles a compris, voire soutenu, l'action. Une telle mobilisation relayée — surtout en province — par la presse locale est, au sens propre du terme, une action de masse. Ainsi la revendication sur les effectifs revient-elle en bonne place dans la plate-forme des syndicats ou des associations. Un rapport de force est créé qu'il faut entretenir et développer.

### **l'action continue**

En janvier février, nombre d'établissements ont lancé ou relancé l'action effectifs :

● lycée - C.E.S. Rotrou à Dreux (voir S.U. 671) où parents et professeurs ont —

de concert — limité les effectifs à 25 pour les 60 classes de l'ensemble scolaire ;

● dans l'académie de Versailles, le C.E.S. d'Epinay-sous-Sénart, les lycées d'Orsay, d'Ermont et les lycées techniques de Massy ont dédoublé ;

● à Belfort, 4 établissements avaient dédoublé en septembre-octobre. Une réunion de secteurs décida de lancer une action coordonnée dans le maximum d'établissements du département. Un créneau fut trouvé entre le 28 janvier et le 8 février. Pendant cette période 7 établissements ont dédoublé. L'action est accompagnée de distributions de lettres, de tracts, réunion avec les parents suivie d'une conférence de presse.

La bataille des effectifs est celle des conditions de travail et de l'emploi ; celui-ci est menacé dans l'éducation nationale comme ailleurs. Dans le second degré il y a au dire du ministère trop de nouveaux titulaires par rapport aux postes budgétaires ; cela devrait permettre — le conditionnel est ici plus que jamais de règle — des possibilités de réductions d'effectifs.

A notre avis la décompression sans créations de postes, ne peut qu'être minime et les M.A. chassés par les nouveaux titulaires se retrouveront sans emploi. Au moment où l'on annonce ici ou là des réductions de postes (Boulogne-sur-Mer, Nanterre, Grenoble) la riposte s'impose.

### **la deuxième condamnation d'haby**

Après le tribunal de Poitiers, le tribunal de Dijon a rendu son verdict ; les retenues de

saire sont entachées d'illégalité et les décisions de retenue de traitement sont annulées : —

*Considérant qu'il est expressément reconnu par le ministre qu'à aucun moment les enseignants en cause n'ont cessé le travail ; qu'ils se sont bornés, pour participer au mouvement concerté dont le but a été rappelé plus haut, à envoyer « en permanence » l'excédent, au dessus de 25, de l'effectif des élèves se présentant dans chacune de leurs classes ; qu'un tel agissement ne saurait donc être confondu avec l'exercice du droit de grève ni, par conséquent, donner lieu à retenue sur traitement, sauf à l'administration à apprécier, ce à quoi en l'état du dossier, elle ne semble pas s'être résolue, s'il constitue une faute professionnelle et mérite d'être frappé d'une des sanctions prévues en matière disciplinaire ;*

*Considérant que dans ces conditions, les requérants sont fondés à soutenir que les décisions entreprises sont entachées d'illégalité et qu'il y a lieu de les annuler, cette annulation ayant pour conséquence le droit des intéressés au remboursement de la retenue indûment pratiquée sur leurs traitements.*

Le tribunal constate qu'il est expressément reconnu qu'à aucun moment les enseignants n'ont cessé le travail que leur mouvement concerté ne saurait donc être confondu avec l'exercice du droit de grève, c'est la raison pour laquelle les retenues sont entachées d'illégalité. Le tribunal de Dijon a donc une position semblable à celle du tribunal de Poitiers. Toutefois les termes employés sont plus abrupts et le jugement — si l'on peut dire — plus tranché.

S'il n'y a pas grève c'est à l'administration d'apprécier s'il y a ou non faute professionnelle mais le tribunal précise qu'en l'état actuel du dossier l'administration ne s'y est pas résolue. Une fois de plus un tribu-

nal refuse d'avaliser la pratique du ministre qui revient à faire de la retenue de traitement une sanction déguisée : une amende.

Michel Armand

## semaine d'action dans les lycées techniques et polyvalents

Le Ministère annonce que la revalorisation du technique est une priorité nationale. Dans le même temps :

- il refuse toute revalorisation indiciaire des P.T.A.,
- il supprime les crédits aux sections de recherche sur les enseignements techniques et annonce le licenciement de collègues à l'INRDP qui travaillaient sur ces problèmes,
- il lance des opérations publicitaires *travail manuel*, ne liaison avec le patronat,
- il accélère la privatisation du technique, en accentuant le caractère bipartite (patronat, administration) de la gestion de ces établissements.

La place des lycées techniques dans la réforme Haby, et par rapport au système de plus en plus privatisé de formation professionnelle pose de trop graves problèmes pour ne pas être pris en charge par l'ensemble des personnels et non par les seuls techniciens.

Le S.G.E.N.-C.F.D.T., appelle tous les personnels des L.T. et polyvalents à une semaine d'action avec grève dans la période du 8 au 13 mars,

contre la privatisation de l'enseignement technique,

pour la revalorisation de la situation des P.T.A.

La grève doit permettre aux sections d'approfondir l'axe technique de l'action sur la pratique à partir :

- du dossier enseignement technologique du S.U. n° 671 p. 8 et 9.

- du S.U. spécial rentrée n° 655 p. 6 et 7

- du S.U. 669 du 19.1.76.

- le dossier vert enseignements technologiques du 3.12.75.

Les objectifs sont :

- la connaissance du fonctionnement des établissements techniques

- leur devenir dans la réforme Haby

- la situation des personnels des enseignements technologiques et de leurs revendications en particulier des P.T.A.

- des contacts avec les parents d'élèves

- des actions avec les U.L.-C.F.D.T. afin de définir les exigences des travailleurs envers le service public de l'E.N.

Afin de permettre aux sections d'organiser toutes les actions nécessaires un **préavis de grève sera déposé par le secrétariat national pour la période du 8 au 13 mars.**

Michel Armand

# Le Monde de l'éducation

numéro de mars

## une grande enquête sur les lycées

De Paris à Limoux, de Rennes à Mulhouse, c'est la même affirmation : *Ici on travaille*. Apparemment l'ordre règne. Calme trompeur ? Pour les deux reporters du *Monde de l'éducation* — Bertrand Le Gendre et Bertrand Audusse — qui ont sillonné les établissements, ce silence cache surtout un sentiment de résignation, devant l'inévitable. *Le lycée c'est comme un supermarché. J'y entre, j'en sors. Rien ne m'y attache*, dit un élève. Passivité. Ennui. Grève sur le tas... La réalité lycéenne n'est guère souriante. Pour les enseignants comme pour les élèves, c'est la morosité.

Cette impression n'est pas propre aux journalistes qui ont mené leur reportage. Elle émane de très nombreux témoignages de professeurs et de lycéens qui ont répondu à l'appel du *Monde de l'éducation* invitant ses lecteurs à participer à cette enquête.

### au sommaire du même numéro

*L'orthographe* : les réactions au dossier paru dans le *Monde de l'éducation* de janvier.

*Nouvelles de l'étranger* : Grande-Bretagne : des contrats pédagogiques avec les écoles. Suisse : les universités se méfient de la « bureaucratie fédérale ». Sénégal : la rencontre entre le latin et l'Afrique.

*Vie de la classe* : un Américain « professeur de poésie ». Nouveaux manuels.

*Universités* : la réforme du deuxième cycle : qu'est-ce qui va changer ?

*Livres et revues. Informations pratiques.*

En vente partout - le numéro 5 F -  
Abonnement (11 n° par an) France 50 F,  
étranger 68 F.

LE MONDE DE L'EDUCATION

5 rue des Italiens

75427 PARIS CEDEX 09

CNESER  
avec le  
sgen, cfdt  
pour une  
représentation  
syndicale  
des personnels

1 Syndicat général de l'Education nationale, affilié à la Confédération française démocratique du travail, le S.G.E.N.-C.F.D.T. rassemble, par-delà les divisions de degré et de catégorie, des personnels de tous les ordres d'enseignement, des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels des bibliothèques et des personnels de recherche...

Il manifeste ainsi organiquement l'unité de personnels aujourd'hui dispersés entre de multiples ministères, notamment le secrétariat d'Etat aux Universités, le ministère de l'Education, le secrétariat d'Etat à la Culture.

2 Les candidats du SGEN-CFDT sont des militants syndicaux : les positions qu'ils prendront au CNESER seront conformes à la politique sur laquelle s'engage l'organisation qu'ils représentent, et ils en rendront compte devant leurs mandats et à travers eux devant l'ensemble des personnels concernés, quelle que soit l'étroitesse de la base électorale voulue par l'administration.

3 Par leur action au sein du CNESER, les candidats du SGEN-CFDT contribueront à réaliser, dans le cadre d'un grand service public de l'éducation initiale et permanente, une université qui élève la qualification de tous ; qui assure à la fois une formation générale et une formation professionnelle, et qui développe l'esprit critique ; une université qui utilise à plein, dans l'intérêt des travailleurs y compris de ses propres personnels, les possibilités offertes par l'éducation permanente.

Parmi les missions essentielles de l'université, les candidats du SGEN-CFDT placent la formation initiale et permanente de tous les personnels (enseignants et non enseignants). En particulier, les futurs enseignants doivent recevoir au sein des universités une formation scientifique et pédagogique, initiale et continue, dans le cadre d'instituts communs à tous les degrés, les Instituts Universitaires de Pédagogie. Ce doit être naturellement le cas de tous les futurs enseignants du Supérieur.

4 Les candidats du SGEN-CFDT considèrent que le CNESER a un rôle essentiel à jouer, qui est inscrit dans la loi d'orientation, mais de plus en plus tourné dans les faits par la pratique du secrétariat d'Etat aux universités. Par exemple

— la collaboration avec les universités pour la mise en place de **diplôme nationaux** préservant les chances d'une véritable pluridisciplinarité, condition d'une formation professionnelle de qualité ; ces diplômes nationaux devront déboucher, aux différents niveaux, sur des filières professionnelles ; c'est au CNESER qu'il revient de constituer les groupes de personnes appelées à proposer au Secrétaire d'Etat les **habilitations** à délivrer ces diplômes nationaux ;

— le développement d'une **formation des enseignants** de tous les degrés qui se fasse en négociation avec les intéressés, et accorde aux universités le rôle à elles imparties par l'article 1 de la loi d'orientation, ce qui suppose l'abandon de la politique autoritaire de convention avec le ministère de l'Education ;

— l'établissement d'une **politique de la recherche** qui doit correspondre aux besoins et aux choix des universités, et non être définie par des groupes d'experts sans représentativité ; c'est le moyen d'empêcher que la recherche faite à l'université ne soit orientée en fonction d'impératifs établis directement par le gouvernement sous l'influence du patronat ;

— l'obtention des **moyens** nécessaires au fonctionnement, à l'expansion et à la rénovation des universités et des équipements socio-culturels des campus, selon un plan pluriannuel, moyens qui, bien entendu, devront être alloués hors de toute préférence politique ou idéologique ;

— l'établissement d'une **carte universitaire** cohérente, qui mette fin à l'actuelle politique de saupoudrage électoral ou de créations à caractère politique, sans pour autant céder aux tentations du jacobinisme et d'un autoritarisme centraliste ;

— le développement des **bibliothèques universitaires** au service de la formation initiale et continue comme de la recherche, dans le cadre d'un service public unifié de la lecture publique ;

— la prise en charge des problèmes que connaissent les **étudiants**, et notamment les étudiants qui exercent une activité professionnelle : vie quotidienne, débouchés, relations avec les personnels des universités ;

— la prise en charge également des problèmes que connaissent les personnels en matière d'**hygiène, de sécurité et de conditions de travail**.

Les candidats du SGEN-CFDT condamnent les pratiques par lesquelles le ministère puis le secrétariat d'Etat aux Univer-



sités ont enlisé le CNESER : absence de consultation sur les problèmes politiques essentiels de sa compétence (planification), consultations constamment précipitées et menées sans respect d'aucune règle de procédure, mépris des avis qu'il a donnés.

Ils lutteront pour que, contrairement à ces pratiques, le CNESER soit effectivement consulté sur les problèmes de sa compétence, qu'il soit doté d'un règlement intérieur engageant l'administration et que l'autorité ministérielle prenne en compte les avis du CNSER, seul organisme national où soient représentées toutes les catégories de personnels et d'usagers de l'université, des grands établissements et des grandes écoles, toutes également habilitées à coordonner la politique universitaire.

Ils considèrent que son rôle sera grandement amélioré le jour où les diverses catégories d'élus reflèteront mieux les effectifs réels des personnels des universités.

Ils demanderont, comme par le passé, que sur les principales orientations de la politique universitaire, le CNESER consulte régulièrement les universités, et que tous les personnels soient régulièrement informés par le CNESER des avis qu'il aura donnés.

Ils continueront de lutter pour la liberté d'expression des personnels et des étudiants, comme pour l'indépendance du service public de l'université vis-à-vis des groupes de pression économiques ou des intérêts privés, car ils sont affiliés à une confédération ouvrière attachée à une transformation démocratique et socialiste autogestionnaire de notre société.

## A.E. STAGIAIRES STAGIAIRES DE CPR CERTIFIÉS STAGIAIRES

la longue  
marche  
vers la  
titularisation

### a.e. stagiaires

La CAPN du 28 octobre avait donné son avis (1) sur l'attribution de 2 520 délégations ministérielles d'AE stagiaires des disciplines générales. Celle du 6 février a présidé au rattrapage de 54 cas à l'octroi de 426 DM nouvelles dans les disciplines artistiques et technologiques. Les 3 000 stagiaires 75-76 (stagiarisation sur place, rétroactive au 12.9.75) subiront une inspection, et, munis de l'avis favorable de l'IPR ou de l'IG, recevront une affectation de titulaire lors du mouvement national des AE le 3 mai. Nommés dans une académie, ils devront émettre des vœux internes à celle-ci pour le mouvement rectoral qui sera examiné par la CAPA. Il sera

### concours spéciaux pour les p.t.a.

Le J.O. du 22 février publie les 2 arrêtés organisant les concours spéciaux prévus par les décrets du 16.12.75 en vue du recrutement de PT et LT et de l'accès à titre exceptionnel (!!) au corps des certifiés. Ils paraîtront, avec les annexes et textes complémentaires, au B.O : SU les signalera.

souvent difficile de rester dans son académie d'origine, surtout quand elle est au sud de la Loire ! L'an dernier, pour 693

demandes portant sur les 9 académies méridionales et parisiennes, 273 ont été réalisées, tandis que pour les 16 autres il y a eu 241 réussites pour 393 demandes. L'ampleur du mouvement 76 nécessite l'usage de l'ordinateur et d'un barème (à paraître dans SU du 8 mars).

### certifiés stagiaires et stagiaires de cpr

Ils participeront au même mouvement des 1<sup>o</sup> affectations, du 9 juin au 8 juillet, par discipline (voir calendrier dans SU du 19 janvier). Il sera contrôlé par la CAPN des certifiés selon un barème à paraître dans SU du 8 mars, où l'ancienneté de service, la situation de famille et la mention au CAPES pratique sont déterminantes. Il est à prévoir de grandes difficultés pour obtenir satisfaction : c'est un mouvement national qui vient APRES les mutations des titulaires où les académies au nord de la Loire et les villes les plus petites sont les moins demandées... et les plus disponibles. En 1975 il y a même eu 1600 affectations provisoires par MISE A LA DISPOSITION D'UN RECTEUR pour un an ! (voir compte rendu dans SU du 18.11).

1<sup>o</sup> D.M. de certifiés stagiaires (recrutement exceptionnel, décret du 31.10.75) sur 3 000 postes promis, 2 638 ont été attribués après la CAPN du 10.11 février. Seuls les collègues (PEGC, AE, PEG etc.) classés en groupe I par les recteurs

ont été examinés, et le ministère a refusé tout transfert d'une discipline à une autre. La barre est donc variable. Nombre de DM (entre parenthèses la barre minimum) :

philo : 30 (55) ; Lett. class. : 150 (29) ; Lett. mod. : 330 (44,3) ; hist. géo. : 210 (58,1) ; SES : 58 (22,8) ; math. : 504 (-) ; phys. : 210 (49) ; sci. nat. : 155 (54) ; angl. : 432 (40) ; allem. : 220 (38,25) ; esp. : 23 (74) ; ital. : 5 (103) ; russe : 2 (78,75) ; portug. : 1 (77) ; STE : 147 (20) ; CMI : 13 ; TME : 58 ; dessin : 21 ; mus. : 67 ; chimie-physio : 2 (54).

(lorsqu'aucune barre n'est indiquée, tous les candidats remplissant les conditions ont été retenus)

Ces 2 638 collègues seront nommés certifiés stagiaires rétroactivement au 12.9.75. Ils restent sur leur poste, mais ceux qui n'enseignent pas dans le 2e degré (documentalistes, instit., CPE...) doivent faire un stage de 6 heures hebdomadaires dans un tel établissement. Un CONSEILLER PEDAGOGIQUE doit leur être donné. Ils subiront les épreuves pratiques : inspection dans deux classes différentes par un IPR ou IG assisté de 2 professeurs dont au moins un conseiller pédagogique. Les sections académiques et le secrétariat national interviendront auprès de l'administration pour que ces inspections soient faites dans les classes des candidats et qu'elles tiennent le plus grand compte des conditions déplorables où s'effectue le stage (nomination tardive, brèves...).)

2°) **Stagiaires de CPR.** Au nombre de 6 000 environ, ils passent les épreuves pratiques dans 2 classes connues lors de leurs stages : en principe une classe de 1<sup>o</sup> cycle et une de 2<sup>o</sup> cycle.

### et les maîtres auxiliaires ?

**En 75-76, 3 000 sont devenus AE stagiaires et 1 850 PEGC stagiaires. Il reste plusieurs dizaines de milliers de laissés pour compte (48 810 MA recensés en novembre 74) : parmi eux, combien de chômeurs à prévoir à compter de septembre ? La pression de l'UFFA-CFDT auprès du secrétariat d'Etat à la Fonction publique, et du SGEN auprès du ministère ne s'est pas relâchée. Sur le terrain, la lutte pour l'emploi (actions effectifs-emploi, le refus collectif de toute heure supplémentaire, l'opposition aux suppressions de postes) continue.**

3°) **Certifiés stagiaires par promotion interne (décret du 4.7.72)** nommés en général loin de chez eux sur un poste de certifié depuis la rentrée de septembre, ce sont des RESCAPES : pour 523 candidats retenus sur la liste d'aptitude (plus 128 chefs d'établissements qui restent sur leur poste et sont dispensés de stage) ils sont 119 dont 39 mis à la disposition. Ils subissent non les épreuves pratiques mais une inspection QUI NE SERA PAS FORMALISTE. Ils seront titularisés à compter de

septembre 76 sur leur poste sauf s'ils ont demandé une mutation (celles-ci se feront entre le 5 mai et le 8 juin).

### Conclusion syndicale

- Le ministre et le gouvernement, refusant la titularisation des MA et l'intégration au corps des certifiés des enseignants licenciés, ont dû lâcher du lest sous la pression syndicale. Ils l'ont fait dans l'improvisation, en multipliant les difficultés pour les candidats, et en surchargeant de travail les employés des rectorats et du ministère.

- Les candidats ne doivent pas faire les frais de cette politique : TOUS LES STAGIAIRES DOIVENT DEVENIR TITULAIRES. Par ailleurs, nous serons vigilants lors des CAPN d'affectation et défendrons tous les cas qui nous seront confiés. Il est vrai que sans création de postes, les limites de cette action sont étroites.

**PLUS QUE JAMAIS L'ACTION SYNDICALE ET LES ACTIONS EFFECTIFS-EMPLOI SONT A L'ORDRE DU JOUR.**

P. Fleith

(1) Rappelons une fois de plus que les CAP contrôlent, donnent des avis, défendent les collègues : mais que la gestion et la décision appartiennent sans partage à l'administration.

## la troisième voie par Ota Sik

N.R.F. Editions Gallimard

(Bibliothèque des Sciences Humaines) 480 pages

Principal théoricien des expériences de libéralisation du Printemps de Prague cet économiste tchécoslovaque se livre à une critique approfondie du système dirigiste et centraliste imposé par la bureaucratie du Parti et de l'Etat dans les pays socialistes. Utilisant la méthodologie marxiste il montre par ailleurs comment la croissance capitaliste contrecarre les besoins de la majorité de la population. Fort de ces conclusions il tente de définir une troisième voie combinant les fonctions vitales du marché avec une planification souple. Au total une intéressante remise en question, d'une lecture parfois un peu ardue.

### vade mecum du second degré

La nouvelle édition du vade-mecum du second degré est enfin disponible. Le prix de vente est fixé à 30 F pour les adhérents, 40 F pour les non-adhérents. Joindre à la commande un chèque libellé au nom du Sgen bulletin intérieur CCP Paris 877 693.

Les commandes enregistrées à ce jour sont servies à compter du 26 février 1976.

**D**éclarer, comme le font les signataires habituels, que l'accord 1975 a été le meilleur signé depuis 1970 est bien une atteinte grave portée aux luttes des travailleurs des secteurs public et nationalisé. Dans le même temps, ces déclarations d'autosatisfaction sont utilisées par le C.N.P.F. contre les travailleurs du secteur privé. Il est impossible, pour des organisations syndicales se réclamant de la lutte des classes, de cautionner de quelque façon que ce soit la politique gouvernementale et patronale. Il n'y a pas de compromis possible avec le pouvoir giscardien au service du capitalisme. Vouloir, à la demande de la F.E.N. notamment, anticiper des accords d'une année sur la suivante, c'est vouloir évincer les organisations syndicales pour lesquelles « la seule action » ne se situe pas autour d'un tapis vert.

## FONCTION PUBLIQUE

# les tricheurs

### positif ou négatif ? faire le bilan...

Regardons avec des chiffres, ce que nous a apporté, depuis 1970, la *politique de concertation*. Nous n'en comprendrons que mieux comment le pouvoir truque le jeu.

L'indice des prix (I.N.S.E.E.) dont l'appellation officielle est *indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef de famille est employé ou ouvrier*, et qu'on désigne encore par *indice des 295 articles*, repose sur le principe suivant : la base de départ est l'année 1970, dotée de l'indice 100 ; les indices ultérieurs représentent les augmentations en pourcentage par rapport à l'indice 100 de 1970. Ainsi, quand on dit que l'indice de novembre 1975 est 157,3, cela signifie que le gouvernement constate officiellement une hausse de 57,3 % des prix par rapport à 1970.

Dans son principe même, l'indice I.N.S.E.E. mérite de notre part trois critiques péremptoires :

1. Tel qu'il est conçu, **il ne peut être représentatif**. A la limite, il ne peut être valable que pour un seul ménage français répondant à toutes les normes qui ont présidé à sa mise en place.

2. L'indice officiel n'est absolument pas conçu comme un indice des dépenses mais seulement comme un **indice de constatation des prix**. Or, ce ne sont pas les prix eux-mêmes qui sont intéressants, mais les possibilités d'acheter, c'est-à-dire le remplissage du panier de la ménagère pour nourrir décentement sa famille et les conditions de son logement autrement que dans des clapiers ou des taudis. (Lors de la séance de discussion

du 26 janvier dernier à la Fonction publique, il a bien été précisé par les représentants du pouvoir qu'en aucun cas l'indice choisi ne pouvait être un « thermomètre » des dépenses...)

3. L'indice officiel des prix est complexe et, pour les non-initiés (presque tout le monde !) son aspect *secret* porte à le suspecter d'être arbitraire, même truqué par le gouvernement. Qu'en pensent nos camarades syndiqués de l'I.N.S.E.E. ? *Les choix faits pour en réaliser la fabrication ne sont pas dits clairement. En fait, ils vont dans le sens qui est utile aux classes qui dirigent notre société*. Cette société a évidemment intérêt à *minorer les prix* qui sont une image de l'inflation ; d'où la tentation d'influer sur l'indice, soit directement par des moyens techniques (pondération, effet qualité, population de référence), soit indirectement en retardant les effets des hausses prévues. Ainsi, pour rester en-dessous des 10 % de hausse des prix en 1975, Fourcade a renvoyé au début de 1976 toute une série d'augmentations concernant produits et services.

Il existe, bien sûr, d'autres indices que celui de l'I.N.S.E.E., mais non reconnus par le gouvernement. Le plus en vue aujourd'hui est celui de la C.G.T., mais on connaît également ceux de la C.N.A.P.F., de F.O., de la C.F.D.T.

L'indice C.F.D.T. (voir « Syndicalisme hebdo » du 5.2.76) reflète mieux la situation réelle des travailleurs. Depuis plusieurs années, la C.F.D.T. calcule son propre indice des prix. Elle ne prétend pas, comme l'I.N.S.E.E., qu'il répond à toutes les demandes, mais il ne fait aucun doute qu'il correspond mieux que l'indice officiel aux besoins d'information et de connaissance susceptibles d'être utilisés dans les revendications salariales.

Pourquoi ? Parce que les éléments de l'indice C.F.D.T. sont calculés à partir de la structure réelle de consommation. Par exemple, le logement et les charges représentent 16 % dans l'indice C.F.D.T. et seulement 9,6 % dans l'indice I.N.S.E.E. D'autre part, certaines dépenses, effectuées réellement par les travailleurs, sont comptabilisées dans l'indice C.F.D.T. alors qu'elles n'apparaissent pas dans l'indice officiel : voitures d'occasion, frais de garde d'enfants, hospitalisations, assurances... Ces dépenses font l'objet d'un calcul trimestriel avec une réintégration partielle chaque mois dans l'indice C.F.D.T.

Comme indication, comparons les différents indices : I.N.S.E.E., C.F.D.T., C.G.T., pour l'année 1975 :

# dossier

Tableau 1

## EVOLUTION ET COMPARAISON DES 3 INDICES (tous en base 100 : 1970)

MOIS	I.N.S.E.E.		C.F.D.T.		C.G.T.	
	PROGRES- SION	en + sur mois préc.	PROGRES- SION	en + sur mois préc.	PROGRES- SION	en + sur mois précéd.
Déc. 1974	144,3		151,4		162,1	
Janv. 1975	145,9	+ 1,1	153,8	+ 1,6	164,7	+ 1,6
Fév. 1975	147,0	+ 0,8	155,5	+ 1,1	166,5	+ 1,1
Mars 1975	148,2	+ 0,8	157,4	+ 1,2	168,2	+ 1,0
Avril 1975	149,5	+ 0,9	159,3	+ 1,2	170,2	+ 1,2
Mai 1975	150,6	+ 0,7	160,9	+ 1,0	172,2	+ 1,2
Juin 1975	151,7	+ 0,7	162,4	+ 0,9	173,7	+ 0,9
Juil. 1975	152,8	+ 0,7	164,0	+ 1,0	175,5	+ 1,0
Août 1975	153,8	+ 0,7	165,4	+ 0,8	—	—
Sept. 1975	155,1	+ 0,8	167,2	+ 1,1	180,2	+ 2,7
Oct. 1975	156,3	+ 0,8	168,8	+ 0,9	181,8	+ 0,9
Nov. 1975	157,3	+ 0,6	170,2	+ 0,8	183,4	+ 0,9
Déc. 1975	158,2	+ 0,6	171,6	+ 0,8	185,1	+ 0,9
Total pour 1975		+ 9,6	+ 13,3		+ 14,2	

Tableau 2

Pouvoir d'achat - salaires base 100 1970							
Année	Prix INSEE	Pouvoir d'achat			Salaires		
		Trait. Moyen FP	Smic	Salaire Moyen ouvrier	Trait. Moyen FP	Smic	Salaire Moyen ouvrier
fin 74	144,3	111,9	137	124,3	161,4	197,7	175,2
fin 75	158,2	115,4	142,7	130,6	182,6	225,8	203,4

La connaissance de l'évolution des prix est un élément d'information indispensable, mais n'est pas suffisante. L'élément essentiel est l'augmentation véritable du pouvoir d'achat.

Si la différence entre ces divers indices ne portait que sur quelques points après la virgule, on pourrait dire, à la rigueur, que les différents instruments de mesure sont interchangeable. Mais, à partir du moment où elle atteint de telles proportions, ce n'est pas acceptable. Et quand la F.E.N., pour justifier sa signature, clame que les fonctionnaires n'ont pas été défavorisés en 1975 et que leur pouvoir d'achat a été maintenu, voire même amélioré, c'est une affirmation politique qui ne repose que sur le postulat de l'exactitude de l'indice officiel : or, la même F.E.N. assure par ailleurs qu'elle conteste l'indice des prix de l'I.N.S.E.E.

La vérité exacte se trouve dans la comparaison entre les augmentations des prix I.N.S.E.E., des salaires et du pouvoir d'achat. Le tableau n° 2 ci-contre nous montre que nous sommes loin d'une progression, et, qui plus est, que nous sommes en régression, même par rapport au pouvoir d'achat du S.M.I.C.

Ces références et chiffres sont fournis par « Liaisons Sociales », service d'information dont le sérieux s'impose en ce domaine. Ainsi est démontré que c'est du seul pouvoir d'achat qu'il faut tenir compte comme élément valable d'appréciation.

### les dangers de l'accord 1975

Au fur et à mesure de l'augmentation des traitements, nous avons publié dans « S.U. » l'appréciation que nous portions et les incidences réelles sur le pouvoir d'achat des travailleurs de l'Egat. Il n'y a pas eu, en 1975, de négociations salariales : la masse salariale était prédéterminée et déjà votée par le parlement. Les discussions ont été limitées à un aménagement technique et à une procédure « fourre-tout ». L'ensemble des fédérations de l'U.F.F.A.-C.F.D.T. avait rejeté le contenu de cet accord, établi sur une base de départ d'augmentation de 8 % des traitements (voir « S.U. » n° 645 du 25.2.75).

Nous constatons que les hypothèses gouvernementales n'ont pas tenu la route, malgré les manipulations sur les indices mensuels de novembre et décembre (0,6 % chacun) visant à limiter l'inflation à moins de 10 %. Forcés nous sera de constater la répercussion sur janvier et février 1976.

## les mesures définitives de 1975

Tableau 3

Date	Augmentation en %		Augmentation uniformes			Autres mesures	
	Montant	Qui ?	Points	Ind. mens.	Qui ?	Forme	Qui ?
1.1.75	1,25	Tous	5 3		1e, 2e éch. GR I 3e éch. GR I	Passage au GR II après 6 mois d'ancienneté au 3e éch. du GR	3 premiers éch. GR I
			1		4e éch. GR I	( + anc. de 18 mois)	
			5	50 F	GR II 3 prem. éch. du GR I		
1.4.75	2,55	Tous					
1.7.75	1,80	Tous	5 (1)		Tous	Plancher minimum de résidence jusqu'à ind. 252 (1)	Tous agents en dessous ind. 252 (1)
1.10. 75	2,10	Tous				Intégration 2 pts I. Rés- IR devient : 11, 9, 7, 50 %	Tous (pour la retraite)
						Elévation indice minimum retraite à 158	retraites
31.12. 75	1,50	Tous					

(1) Porté à 260 au 1.10.75

(2) Ces 2 points s'ajoutent aux 9,60 % (total des augmentations en pourcentage), soit une augmentation totale en pourcentage de 10,85 % à l'indice moyen 320.

L'effet de l'augmentation de 1,5 % au 1er janvier 1976 a presque entièrement été annulé par l'augmentation de 0,5 point du taux de la cotisation de sécurité sociale appliqué à la totalité du traitement et par le relèvement de la limite de la cotisation sur la part plafonnée. L'ensemble des fonctionnaires subit ainsi un prélèvement supplémentaire allant de 6 F à 35 F environ, et ceux que concerne le relèvement de plafond y perdent jusqu'à près de 10 F de plus. N'est-ce pas là donner d'une main ce que l'on reprend de l'autre ?

A l'aide des deux tableaux suivants, il est possible de contrôler, aux niveaux indiqués, l'augmentation de janvier 1976 et, globalement, celle de 1975 (voir page 14 tableaux 4 et 5).

Cela fait dire à certains que cet accord est merveilleux, qu'il peut encore s'améliorer... Dans quel sens ?

### vers un accord en 1976... et 1977 ?

Il est à craindre que la hausse des prix en 1976 soit au moins égale à celle de l'année précédente. Le gouvernement propose cependant une augmentation de 7,5 % des traitements pour le maintien du pouvoir d'achat (sic), et des *mécanismes* dangereux, telle une clause anticipant sur l'année suivante. À la limite, nous pouvons dire que c'est, à terme, la fin de toute négociation réelle, puisqu'il suffira ainsi d'une rencontre entre le pouvoir et les signataires *traditionnels* pour reconduire d'année en année le système. La même tactique est employée dans le secteur nationalisé.

De plus, le Conseil des ministres du 11 février dernier a annoncé la couleur de l'austérité pour le budget de 1977 :

*Alors même que les négociations salariales dans le secteur public n'ont pas encore réellement débuté pour 1976, on sait déjà qu'un tour de vis sera donné pour l'année suivante.*

*La stagnation des crédits qui est prévue indique que, par avance, le gouvernement a décidé d'en fixer le volume sans tenir aucun compte de la négociation avec les organisations syndicales.*

*La réduction des créations d'emplois — même si on assure par ailleurs qu'elle ne concerne pas la titularisation des auxiliaires — est une mesure inadmissible. D'abord, elle repose, en matière de conditions économiques, sur des prévisions gouvernementales que les événements se chargent régulièrement de mettre en*

# dossier

défaut ; ensuite, cette mesure veut ignorer la crise des effectifs qui existe dans les administrations et rend plus difficile les conditions de travail.

Au moment où la C.F.D.T. réclame la création de 200 000 emplois dans le secteur public — facilitant ainsi la résorption du chômage — le gouvernement choisit au contraire le risque de l'aggraver.

Par ces mesures, le pouvoir continue à imposer aux travailleurs sa politique d'austérité.

(Communiqué C.F.D.T. et U.F.F.A.-C.F.D.T. du 12.2.76)

## l'action syndicale

Pour nous opposer à cette politique, il nous faut dès à présent envisager une action syndicale avec les autres fédérations de l'U.F.F.A.-C.F.D.T., peut-être même le secteur nationalisé. Il est donc nécessaire de préparer, dans tous les établissements et avec les autres fonctionnaires, la riposte nécessaire pour faire échec aux mauvais coups savamment élaborés par un pouvoir et un patronat aux intérêts étroitement liés.

André Dorléans

Tableau 4

Grade	Ind. réel majoré	Trait. nets mensuels (4)		Différence en plus		Obs.
		Octobre 1975	Janvier 1976	en F	en pourcentage	
Minimum	177	1 633,11	1 643,90	10,79	0,66	(1)
G I 4	185	1 643,79	1 655,09	11,30	0,69	(2)
G II 3	205	1 795,49	1 808,07	12,58	0,70	
G II 4	212	1 848,58	1 861,55	12,97	0,70	
G II 8	233	2 007,88	2 022,18	14,30	0,71	
G III 8	243	2 083,70	2 098,62	14,92	0,72	
G V 5	261	2 220,27	2 237,65	17,38	0,78	(3)
G VI 8	301	2 558,38	2 580,54	22,16	0,87	
B 10	355	3 020,84	3 043,51	22,67	0,75	
C. Div. 7	465	3 971,82	3 999,83	28,01	0,71	
Cat. A	614	5 259,96	5 299,27	39,31	0,75	
Cat. A	793	6 807,39	6 860,22	52,83	0,78	
Ech. lettres						
A ch. 3	945	8 121,40	8 185,80	64,40	0,79	
C ch. 3	1 173	10 092,46	10 174,13	81,67	0,81	
G	1 553	13 377,56	13 488,01	110,45	0,83	

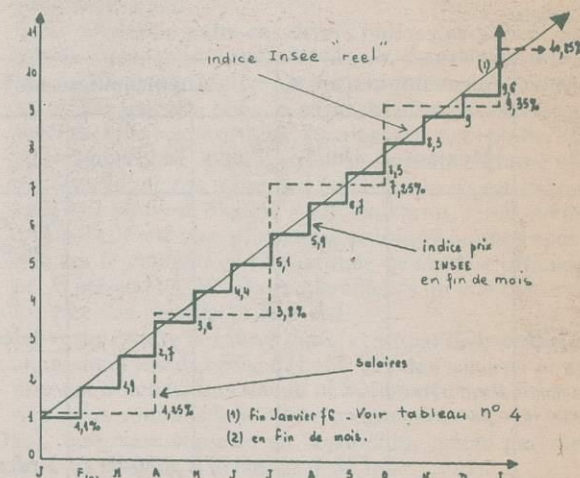
(1) Compte tenu de l'indemnité spéciale de 50 F.

(2) Cette indemnité n'existe plus à ce niveau.

(3) C'est à cet indice que l'indemnité de résidence reprend sa progressivité.

(4) à Paris

Tableau 5



## le fourre-tout !

De mémoire de militant, je n'ai jamais vu des discussions salariales aussi lamentables. Telle était la conclusion d'un représentant C.F.D.T. à la séance du 25 février.

**Le maintien du pouvoir d'achat :**

Au 1er janvier : 1% - au 1er avril : 0,9% - au 1er juillet : 0,75% - au 1er octobre : 0,50% -

**La progression du pouvoir d'achat (sic)**

Difficile de faire plus de 3 points uniformes (date non fixée)

Pour les groupes I et II, un petit quelque chose...

Indemnité de 50 francs, à revoir... - indemnité de résidence, difficile de faire plus... - supplément familial de traitement, à discuter... - prime d'installation, à discuter...

Possibilité de créations possibles de groupes de travail, sur trois problèmes : les retraités (le gouvernement reconnaissait qu'il n'est pas possible de les léser plus longtemps) ; les zones de salaires ; la refonte de la grille...

Amélioration des pourcentages de passage de catégorie en catégorie... voir ce que l'on peut faire... et enfin tendre vers les 40 heures pour la durée du travail...

Voilà le fourre-tout des négociations 76. Les propositions sont tellement basses que le gouvernement est à la recherche de la « faille » amenant d'éventuelles signatures.

A. Dorléans



Yves LANCEAU

La prétendue politique de soutien préconisée par Haby consiste à entériner dès 5 ans les différences entre les enfants secrétées par la société et l'école.

## 7ème PLAN prévention des inadaptations et politique de soutien

Une note remise par le ministère de l'Éducation à la commission Education du 7ème plan précise les intentions du gouvernement en matière de prévention des inadaptations et de politique de soutien.

Il est révélateur que cette note s'appuie sur des statistiques du ministère de la Santé, en matière d'enfance inadaptée. Ainsi « 8,5 % des enfants d'âge scolaire de 6 à 16 ans souffrent de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels, 5,5 % relèveraient du ministère de l'Éducation, les 3 % restant étant pris en charge par d'autres ministères (Santé notamment) »... sans compter nombre d'enfants qui éprouvent des difficultés scolaires... Mais quels critères ont été retenus ? Que recouvre la notion d'inadaptation ? Inadapté à quoi, en quoi, pourquoi ?

Il est assez facile de se mettre d'accord sur les risques d'inadaptation qu'encourent les enfants souffrant d'un handicap personnel (cécité, mutisme, surdité,

troubles moteurs graves, etc.) mais pour les autres ? Le ministère de la Santé tout autant que celui de l'Éducation en restent au stade des pourcentages et des constats, de façon globale.

Mais comment expliquer que 76 % des enfants de cadres supérieurs soient en avance alors que 63 % des enfants d'ouvriers et 73 % des enfants d'ouvriers agricoles sont en retard ?

Peut-être serait-il temps d'entreprendre une étude approfondie pour déterminer les causes de la massivité et de la sélectivité des échecs scolaires ?

Le ministère pour répondre aux inadaptations et aux échecs scolaires a mis en place une structure de prévention et d'adaptation (en particulier par l'intermédiaire des GAPP) dont on a tendance à exagérer l'efficacité. Il n'est pas question de mettre en cause le travail que font maîtres, psychologues et rééducateurs. Il faut cependant rappeler :

- l'insuffisance notoire de ces structures,
- le fait que ces interventions précoces visant à diminuer le nombre d'inadaptations scolaires participent d'une prévention individuelle et ne sauraient résoudre les échecs massifs déjà signalés.

Peut-on fonder une politique de prévention de l'échec scolaire sur la recherche des caractéristiques individuelles ?

50 % des enfants signalés comme « ayant des problèmes » en grande section de maternelle ne redoubleront pas le C.P. Par contre, 50 % des enfants non signalés devront redoubler.

Cela est beaucoup plus grave, dans la mesure où, pour eux, une politique de prévention avait une chance de porter ses fruits. Les psychologues scolaires reconnaissent que dans l'état actuel des connaissances et compte tenu des outils psychologiques dont ils disposent un tel travail est impossible.

### handicaps socio-culturels et soutien

*La mise en place d'un enseignement de soutien a pour objectif de réduire par une modification des méthodes pédagogiques les handicaps d'origine socio-culturelle qui provoquent les retards scolaires (note ministérielle.)*

Solution de facilité qui consiste à rejeter sur la famille les sources de difficultés des enfants... Cette notion de handicap socio-culturel telle qu'elle est comprise ici

implique un jugement de valeur sur les familles, les milieux « favorisés » ou « défavorisés » sans poser les problèmes du rapport à l'école et des exigences qu'elle présente, en référence à une culture du groupe dominant.

La prétendue politique de soutien préconisée par Haby consiste — par la création du C.P. à deux vitesses — à entériner dès 5 ans les différences entre enfants secrétées par la société et l'école. Il n'est absolument pas tenu compte du vécu de l'enfant tant à l'école (effectifs, locaux, formation des maîtres) que hors de l'école : contenus, etc. Aucun changement profond concernant cette période de la petite enfance n'est envisagé. Lorsque l'enfant a 5 ans (ou 6 ans) on juge de ses capacités d'apprentissage rapide de la lecture comme s'il s'agissait d'un don naturel indépendant de tout le reste. Au passage il faut noter que l'école maternelle est légalement transformée en centre de tri, préparant soit au passage prématuré au C.P., soit au passage rapide du CP1 au CP2, au détriment de tous les autres apports éducatifs.

De fait qui sera soutenu ? Les enfants qui, dès le début de la scolarité, seront mis dans la situation d'échec du redoublant par rapport aux « rapides » ou les enfants de 5 ans à qui l'on offre le plus vite possible d'accéder aux enseignements « nobles » ?

Dépistage, prévention, soutien, que de bonnes intentions ! Mais comment se traduisent matériellement ces « priorités » ministérielles qui doivent permettre une égalisation des chances... ?

— Par une aggravation des conditions de travail : les enseignants auront des tâches supplémentaires à effectuer. Et quelles tâches ! ils seront tout simplement chargés de sélectionner ;

— par une atteinte grave à l'organisation de l'école élémentaire et de ses contenus : le « soutien » sera pris sur le temps consacré aux activités d'éveil (qui ont, chacun le sait, la même importance que les disciplines « fondamentales »).

Cette absence évidente de moyens : aucun poste budgétaire prévu pour le soutien, cette systématisation du recours au bouts de ficelle et au bricolage montre le peu de crédit que le ministre porte aux priorités affichées. Nous savons bien, pour notre part, que l'ensemble des priorités et propositions ministérielles vise en fait à légaliser la sélection et à la faire pratiquer aux enseignants. Nous ne nous y prêterons pas.

Danièle Franco, Danièle Galléa.

## PREMIER DEGRE

# refus du cours préparatoire à deux vitesses

Nous reproduisons ici l'expression des positions du SGEN à propos du C.P. à 2 vitesses :

1. Sélection dès le Cours Préparatoire (Communiqué diffusé le 17 février 1976)  
*M. Haby entend instituer une période d'observation de huit semaines, à l'issue de laquelle les enfants classés comme « rapides » passeront directement au cours préparatoire deuxième année.*

*Dans l'état actuel de l'école et de la société : surcharge des classes maternelles et pénurie d'équipements socio-éducatifs notamment, il est certain que les enfants qui devront, eux, faire deux années de C.P. seront en grande majorité issus des milieux défavorisés. Une observation si courte ne permettra pas de prendre en compte les circonstances particulières à chaque enfant. La pression des familles pour que les enfants soient admis au C.P. 2ème année la transformera en une période d'apprentissage scolaires intensifs : à quand un examen d'entrée à l'école primaire ?*

*Fin pédagogue, M. Haby ne peut ignorer que des apprentissages prématurés sont préjudiciables au développement harmonieux de tous les enfants, comme le montre l'expérience des systèmes scolaires étrangers. Les enfants qui passeront directement au C.P.2 connaîtront pour la plupart des difficultés ultérieures dans leur scolarité ; ceux qui devront rester au C.P. 1 seront dévalorisés à leurs propres yeux et à ceux de leur entourage, et également affectés dans leur scolarité.*

*La décision de M. Haby est donc d'ordre*

*politique : assurer le renouvellement des classes dirigeantes en organisant ce qui est, quoi qu'il en dise la sélection dès cinq ou six ans, rassurer les notables en flatant les espoirs qu'ils mettent dans leurs enfants, au détriment d'un véritable progrès pédagogique qui profite à tous les enfants.*

2. Pensant que dès à présent il fallait se battre contre ce projet en mettant en avant les propositions concrètes, la C.A. du Premier Degré a rendu public le texte suivant :

(Communiqué diffusé le 24 février)

*Le concours d'entrée en 6ème a disparu, M. Haby instaure le concours d'entrée au C.P. Il montre clairement de quelle façon il entend déplacer le problème de la sélection.*

*Le ministre ne doit pas compter sur les instituteurs pour accepter cette procédure.*

*En conséquence, en tenant compte de ses positions fondamentales, le S.G.E.N.-C.F.D.T. appelle ses adhérents et sections à se mobiliser dès maintenant pour faire échec à ces mesures.*

*Pour cela, le S.G.E.N.-C.F.D.T. se prononce pour le refus, clairement exprimé par les conseils des maîtres des écoles maternelles et élémentaires, d'opérer cette sélection.*

*Ce refus doit s'accompagner d'une information en direction des parents sur les dangers d'une réforme qui prétend régler les problèmes cruciaux du passage maternelle l'école élémentaire pour lesquels aucune solution n'est proposée.*

# entrée dans le métier

## 1. NORMALIENS

La C.A. du 1er Degré a débattu des problèmes des E.N., à partir d'un rapport du secrétariat national.

**Au niveau du règlement intérieur**, du statut du normalien, la C.A. 1 a confirmé les positions élaborées et diffusées dans les précédents bulletins normaliens (cf. également S.U. 668).

Deux problèmes ont été particulièrement évoqués et une étude a été demandée sur les possibilités de recours au tribunal administratif :

- retenues de salaires pour retard et absence aux cours,

- l'application de tous les textes concernant les fonctionnaires stagiaires aux F.P.

**Sur l'organisation de la F.P., le contrôle continu et le C.F.E.N.,** la C.A.1 a largement confirmé les orientations dégagées par le groupe de travail et demandé la poursuite et l'approfondissement des travaux.

La C.A.1 a insisté sur trois points :

- la formation doit être négociée et réorganisée périodiquement (à chaque trimestre ou à chaque bilan)

- la participation des F.P. dans les conseils de classe chargés de l'élaboration des bilans

- la nécessité de prendre les moyens, en début d'année scolaire, pour organiser une journée ou une réunion de travail syndical sur les problèmes de la F.P. afin qu'il y ait une pression syndicale continue.

En outre, la C.A.1 s'est prononcée pour le lancement d'une action sur l'attribution des postes à la sortie de l'E.N.

## 2. TITULAIRES MOBILES

La C.A. a décidé :

- le renforcement à l'échelon local des pressions pour l'amélioration immédiate des conditions de travail

- le lancement d'une enquête auprès des titulaires mobiles pour sérier l'ensemble des problèmes et décider

- une plateforme d'actions en vue d'obtenir des négociations

- l'ensemble des mesures à prendre pour valoriser la fonction

J. Excoffier - J.F. Troglic

## 6 maîtres pour 5 classes (125 enfants)

Notre revendication gagne de la crédibilité dans le milieu instituteur. Un article ultérieur en précisera toute la portée et l'importance. D'ores et déjà, afin d'éviter toute ambiguïté au niveau de la récupération qui commence à en être faite, la CA1 a tenu à préciser :

1. - que ce n'était pas là un « truc » consistant à pallier le manque de moyens pour faire face au remplacement des maîtres en congés.

2. - que cette revendication a comme objectif une autre organisation de l'école élémentaire avec une autre répartition des tâches entre instituteurs fondées

- sur une polyvalence de l'équipe pédagogique,

- sur la nécessaire libération de temps hebdomadaire pour faire face aux activités de formation continuée. Cela n'a donc aucun rapport avec l'éventuelle affectation d'un Titulaire Mobile à un groupe d'écoles pour assurer le remplacement des maîtres malades.



## NON REMPLACEMENT DES MAÎTRES EN CONGÉ

# un pas de plus dans la dégradation du service public

Nombre de nos sections syndicales signalent que l'administration n'assure plus le remplacement des maîtres en congé.

D'abord les congés courts et non prévisibles (autorisations d'absence, petits congés de maladie, etc.) mais aussi les congés prévisibles, de plus longue durée, jusqu'aux congés de maternité.

Les écoles maternelles font les premières les frais de cette politique alors que se multiplient les déclarations officielles sur leur rôle irremplaçable, mais elle n'est pas obligatoire, n'est-ce pas ?... puis les classes spécialisées et enfin les classes élémentaires.

La solution la plus courante consiste alors à répartir les élèves dans les autres classes. Il est vrai qu'une circulaire officielle (7.10.1949) stipule que *dans les écoles à plusieurs classes, dans toute la mesure du possible, il faut faire assurer le service du maître malade, soit par ses collègues, soit le cas échéant par le directeur lorsqu'il est déchargé de service.*

Cette situation est préjudiciable :

- aux enfants dont les habitudes de travail sont perturbées,
- aux maîtres qui se voient ainsi imposer un surcroît de travail.

Cet aspect du problème importe peu à l'administration ; il s'agit avant toute chose d'être rentable, c'est-à-dire économiser. Et de faire alors appel à la conscience professionnelle des maîtres, au rôle social de l'école... Et tant pis, si

dans le même temps, cette administration laisse des enfants sans maître pendant plusieurs semaines.

Quelle contradiction flagrante !

Imagine-t-on la SNCF arrêter un train parce qu'un employé est malade ? Il s'agit d'un service public. L'Education (qui n'est plus nationale) n'en est-elle pas un aussi ?

### l'action à engager

Il faut exiger que soit revu le pourcentage de maîtres chargés des remplacements par rapport aux maîtres en poste et qu'il corresponde au rapport maximum maîtres en congé-maîtres en exercice.

En cas de non-remplacement d'un maître, il faut appliquer le mot d'ordre national du S.G.E.N.-C.F.D.T. :

— renvoi des élèves au bout de 2 jours pleins,

— lettre explicative aux parents leur demandant d'intervenir auprès des élus et de l'administration,

— intervention syndicale auprès des élus (maire) et de l'administration (IDEN, IA),

— ne pas oublier d'avertir les responsables syndicaux du secteur ou du département.

Le prochain S.U. rendra compte des actions menées sur ce terrain dans les départements.

Danièle Franco

C.F. DES P.E.G.C.

# double menace

Les problèmes internes (montée des échecs, pédagogie souvent rétrograde) se doublent d'une menace externe. Haby envisage la disparition pure et simple des centres (1) pour laisser place... en vide ! La disparition des instituteurs en place n'a de sens que dans une fusion dans un cadre unifié et universitaire (I.U.P.). Plutôt que disparition, il s'agit d'ailleurs de fusion avec utilisation de tout le potentiel de formation en hommes et en moyens.

Ce n'est évidemment pas dans cette optique que se situe Haby. La formation qu'il vise, c'est celle-là même qu'il a connue à ses débuts : la mode rétro fait des ravages même en matière de formation des maîtres. Ajoutons y un détournement d'objectif de la formation continuée pour la faire servir à une formation initiale. Ainsi les instituteurs (2) voulant enseigner en 1er cycle acquerront un bagage universitaire minimum ; pour le reste formation sur le tas ou au mieux (?) par imitation des « maîtres chevrons ».

Une riposte offensive ne consiste pas à passer sur les insuffisances des institutions en place. Au contraire, face à cette politique réactionnaire — au sens d'action pour un retour en arrière — il faut développer les luttes offensives pour l'amélioration immédiate des conditions de formation dans les centres.

Ce ne peut-être que sur cette base offensive qu'une action unie des formateurs et des personnels en formation pourra se développer contre les projets Haby.

Un front circonstanciel de mécontents éclaterait face à un pouvoir qui aurait beau jeu de jouer des motivations contradictoires. Une action unie des formateurs et des personnels en formation sur la pratique de la formation est certes difficile, exigeante.

Mais, à partir de cette lutte commune sur le lieu de travail, peut se développer une action positive et non négative, offensive et non défensive, solide et non fragile portant sur les problèmes de formation des maîtres dans leur ensemble.

J.F.L.

(1) Des menaces précises et à court terme pèsent déjà sur quelques centres (Strasbourg, Reims).

(2) La conception habyesque de la formation correspond également à ce qu'il a vécu : promotion individuelle par changement de corps et non promotion collective sur place !

**P.E.G.C. VOIE III**

## ben voyons !

« Ben Voyons » telle fut la réponse (véritable fin de non recevoir) de la Direction des Collèges, à notre demande de véritables créations de postes dans le 1er cycle. (audience du 18.2.76). Réponse révélatrice de la politique gouvernementale : réaliser des opérations spectaculaires aux yeux de l'opinion publique, sans qu'il en coûte un sou. C'est cette politique qui détermine les travaux préparatoires au 7e plan. Face à cette détérioration, les réactions étroitement corporatives, voire fondamentalement réactionnaires, de certains ne peuvent que provoquer la division qui ne profite qu'au pouvoir.

**N**otre demande de création de postes dans le 1er cycle était modeste : elle se fondait sur la simple constatation de la différence entre l'horaire d'un maître de la voie III et celui d'un PEGC, tels que les prévoit l'administration elle-même (24 h pour le maître de la voie III, 21 h pour le PEGC). Un simple calcul montre qu'il faudrait au moins 700 créations de postes pour sauvegarder la situation actuelle en heures professeurs après les 5 000 intégrations de maîtres de la voie III. Ce refus traduit bien la politique que le pouvoir compte mener dans le premier cycle. Parallèlement à la transformation de postes de maîtres de Voie III en postes PEGC, on « banalise » les classes de Voie III dans le seul but de les faire rentrer dans la grille 24-35. Cette politique d'optimisation des effectifs compense largement la différence d'horaire des maîtres. De mal en pis : c'est le tronc commun modèle Haby qui s'installe sournoisement. Tronc commun sur le papier, pour la galerie. Car dans la réalité, les conditions de travail des élèves se détériorent par ce bourrage généralisé des classes, c'est un premier cycle encore plus féroce et sélectif qui s'installe.

### jeu de massacre

Face à cette politique dangereuse, l'attitude de certains groupes de pressions, qui jouent sur la division des personnels, doit être dénoncée.

Que les recteurs barrent arbitrairement l'accès au corps des certifiés à des A.E., des P.E.G.C. et instituteurs licenciés en les classant en groupe 2, est déplorable, mais n'est malheureusement pas pour nous surprendre !

Mais qu'une association de directeurs d'études et un syndicat de professeurs d'école normale (pour l'accès au corps des PEGC) ou que des I.P.R. ou IG (pour l'accès au corps des certifiés) se préparent au jeu de massacre lors du passage des épreuves pratiques est scandaleux !

Comme serait scandaleux, si ce n'était pas ridicule, que des directeurs d'études essaient de jouer les PEGC en place ou les stagiaires des centres, contre les PEGC intégrés. A ce jeu, finalement tout le monde est perdant. Attiser ou fomenter des divisions catégorielles n'aboutit qu'à affaiblir l'ensemble des personnels.

### non à la division

Cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner des revendications catégorielles légitimes. A condition de les placer dans des perspectives claires d'harmonisation puis d'unification des corps en place. Ainsi notre revendication constante de 18 h dans le 1er cycle pour les PEGC et instituteurs ne vise pas à mettre en cause d'autres catégories. (1)

Elle s'appuie sur cette constatation d'évidence qu'à responsabilité égale, il doit y

avoir horaire égal. Elle est en même temps un élément d'une avancée vers le corps unique des maîtres de la maternelle à l'université.

Ce mot d'ordre ne peut être isolé d'un ensemble de revendications et de luttes axées sur l'amélioration des conditions de travail de tous les maîtres et des élèves. C'est tous ensemble que nous avons à lutter, par exemple : contre la politique de rentabilisation symbolisée par la grille 24-35 (2). C'est tous ensemble également que nous devons agir sur la pratique du métier.

J.F. Launay

(1) *Le SNC découvre (ou redécouvre ?) ce problème. Mais si son constat est juste — certains paragraphes de ses déclarations semblent décalqués de textes SGEN de 1969 et après — les perspectives ne sont pas claires. Que la revendication soit en elle-même justifiée, nous serons les derniers à le nier : mais que le SNC l'inclue dans une perspective plus large d'unification des corps en place est rien moins qu'évident.*

(2) *Un spécial « SNES-INFORMATIONS (8.1.76) destiné aux PEGC et maîtres de la Voie III propose un ensemble de mesures pour « améliorer la situation de tous les maîtres en exercice ». Nous ne pouvons que nous réjouir de constater une assez large convergence entre les propositions du SNES et les revendications appuyées sur la lutte syndicale (action effectifs-emploi) du S.G.E.N.-C.F.D.T.*

## C.F.-C.P.P.N.-C.P.A.

### ● Des confirmations

- Arrêt du recrutement à la rentrée 1976.
- les structures de formation (établissements et formateurs) seront utilisées pour le recyclage des intégrés en section XIII.
- pas question de mettre en place une formation de P.E.G.C. XIII.

La D.C. rappelle que cette section a été uniquement créée pour permettre l'intégration des maîtres de Pratiques CPPN-CPA.

— le profil des futurs maîtres (lire « brevetés »), y compris celui des maîtres E.M.P. sera défini dans le cadre de la loi Haby après détermination des contenus et finalités du 1er cycle.

### ● Stagiaires et intégrations

La D.C. refuse de donner satisfaction à notre revendication reprise par des centaines de stagiaires dans des pétitions : intégration directe en section XIII pour ceux des stagiaires sortants qui le désirent et ce, même avec délégation de P.E.G.C. stagiaire d'un an suivie d'épreuves pratiques. *C'est un problème d'équité... le contingent annuel est limité !..*

L'ensemble des décisions de la D.C. aura de graves conséquences sur l'avenir des stagiaires et formateurs qui, à terme, disparaîtront des centres.

Stagiaires et formateurs doivent donc se réunir dans les centres pour redéfinir de nouvelles modalités d'action adaptées au blocage de la situation créé par la D.C.

P.G.

Un bureau national élargi se réunit le 27.2.76 pour examiner notamment : les problèmes des centres de formation, le point sur l'intégration chez les P.E.G.C. et les certifiés, les problèmes du 1er cycle (horaires et plus longuement conditions de travail des élèves et des maîtres).

## AUTO-DEFENSE DES CET

# éjection préméditée

**Lors de l'annonce de notre action « 3 heures », nous avons indiqué dans quel contexte de réforme, donc d'avenir des C.E.T., cela se plaçait (S.U. n° 667). Il s'agissait notamment de tout l'environnement en matière de politique de formation professionnelle de la part du pouvoir. Mais il faut bien préciser que les éléments signalés ne sont que la conséquence de l'organisation du système scolaire antérieur et que la mise en place de la réforme Haby va renforcer en ce qu'elle a de néfaste pour l'avenir de la formation professionnelle publique.**

Les mesures d'application du cadre vide voté par la majorité au pouvoir, loi Haby du 11.7.75, vont combler ce vide et ce sont les dispositions contenues dans le descriptif qui vont intervenir.

Mieux encore, la préparation du VIIIe plan fait apparaître que c'est, au niveau du secteur éducation, le descriptif Haby qui sera mis en place. Il y avait donc préméditation, pour organiser le système scolaire en fonction de la politique giscardienne pour les 5 ans à venir, et avec un chômage institutionnalisé (voir article de J. Lecuir S.U. n° 671). Il n'y a ainsi aucune raison de développer les C.E.T. et le premier cycle sera organisé pour assurer la sélection et la sous qualification de la masse de jeunes.

### du descriptif à l'application

Deux phases sont à distinguer :

— un cycle d'observation (6e et 5e) l'éducation manuelle et technique portant sur des exercices d'intelligence concrète, (du genre pliage, découpage, jeux logiques...) et des exercices à caractère pratique : initiation à de nombreuses techniques élémentaires (démontages, entretien, menues réparations...) à raison de 2 h 30 par semaine.

— un cycle d'orientation (4e et 3e) avec prolongation de l'éducation manuelle et technique « à un niveau plus élevé » (1 h 30 par semaine) et combinée éventuellement avec des activités optionnelles, à caractère préprofessionnel. (3 H par semaine et sauf erreur pour 40 % des jeunes).

Ces options placeront les élèves en situation d'activité sur des postes de travail dans les établissements (bancs d'essai type SNET AA), soit en fabrication d'atelier soit en travaux du bâtiment. Ce sera la possibilité de s'initier à la réalité de l'activité professionnelle.

En outre, certains élèves, plus intéressés par une activité professionnelle bien précise, et désireux de prendre un contact plus direct avec le monde du travail pourront bénéficier de stages auprès de professionnels agréés. Sur demande des familles l'horaire normal des activités préprofessionnelles pourra être accru. Par ailleurs, les élèves dont le projet professionnel sera déjà précisé pourraient suivre un enseignement préprofessionnel dans des classes annexées aux établissements de formation professionnelle (de type scolaire, CFA etc).

Ce plan nécessiterait la construction de 4 000 ateliers d'ici 1980.

On appréciera la définition de l'intelligence concrète (pliage découpage, jeux logiques) et celle des exercices à caractère pratique (démontages, entretien) et la subtile distinction effectuée entre les deux. Qu'en pensent les professeurs de C.E.T. chargés d'enseignement pratique ?

De même on appréciera la prétention de réalité de l'activité professionnelle au cours des bancs d'essai. Les stages auprès de professionnels agréés cachent hypocritement la réalité des C.P.A. loi Royer et, si les familles le demandent...

## ACTION & LUTTES

Quelle est d'ailleurs la différence entre les jeunes livrés aux patrons par la loi Royer *plus intéressés par une activité professionnelle bien précise* et ceux dont le projet professionnel sera déjà précisé. Quels seront les critères d'appréciation et de distinction et qui fera la sélection ?

C'est donc bien de sélection qu'il s'agit et d'éjection prématurée vers la production, l'alibi giscardien étant qu'une initiation technologique sera dispensée dans le premier cycle (celle des riches et celle des pauvres).

Le préprofessionnel du 1er cycle est envisagé comme pouvant donner une unité capitalisable : c'est donc bien du professionnel. Il en résultera la réduction à deux ans de la préparation aux C.A.P. et, sauf si les C.E.T. figurent parmi les établissements avec sections annexées, c'est la suppression de milliers de postes qui interviendra et en tout état de cause la réduction de leur capacité d'accueil pour la formation de qualifiés.

### des menaces cohérentes

Deux autres perspectives méritent toute l'attention : la modification du mode d'acquisition des diplômes de l'enseignement technologique et ce que les technocrates du plan appellent le « SAS » ou « insertion professionnelle des jeunes ».

La première formule est basée sur le contrôle continu des connaissances (premières formations) alors qu'en

formation continue il s'agit d'unités capitalisables. On voit déjà l'absence de continuité que cela implique.

La seconde recouvre tout un arsenal de mesures déjà mises en place (préformation, stages de F.P., apprentissage, contrat emploi formation). L'alternance a sa place toute naturelle dans ce dispositif, ainsi que les formations courtes à tous niveaux (y compris après bac, DEUG, etc.)

Il s'agit de répondre, suite à une sous-qualification, par des actions ponctuelles aux besoins conjoncturels. La formation continue sera le moyen et le support de ces opérations qui de fait seront des formations initiales.

L'alternance qui plus spécifiquement porte sur les stages en entreprise s'inscrit dans le même cadre de renforcement du contrôle patronal sur la formation.

Il existe donc bien une logique et une cohérence entre le remodelage du premier cycle et la politique du pouvoir en matière de formation professionnelle.

C'est en considérant cet ensemble que l'on peut à la fois apprécier les menaces qui s'aggravent sur les C.E.T. et mesurer l'ampleur de la riposte.

Si on ajoute à cela que le coût des mesures envisagées pour le premier cycle conduit à une restriction sur les C.E.T., tant dans leurs moyens de fonctionnement que sur la condition

des jeunes et du personnel, il convient d'en tirer la conclusion logique : il est impossible de dissocier les deux éléments.

On mesure ainsi l'importance de notre

action auto-défense des C.E.T. dans la préparation de la riposte contre la réforme Giscard-Haby.

J. Bénétou

### C.E.T.

## concours de recrutement

1. date limite d'inscription au concours externe. 2. Date de début des épreuves. 3. Date limite d'inscription au concours interne. 4. Date de début des épreuves.

P.E.T.T. *DI m et b.* 16-3. 20-4. 19-3. 26-4. *CALCUL TOPO* 15-3. 5-4. 19-3. 12-4. - *D.A.* 15-3. 13-4. 29-3. 26-4. - *COMMERCE* 12-3. 21-4. 19-3. 27-4. - *E.S.* 12-3. 14-4. 9-4. 6-5. - *E.F.S.* 26-3. 26-4. 2-4. 3-5. - *P.E.G. Histoire et langues* 10-3. 6-4. 24-3. 21-4. - *Sciences* 12-3. 8-4. 26-3. 26-4. *P.T.E.P. M.G.* - *AUTO-CARROSSERIE M.E.F.* 10-3. 7-4. 22-3. 28-4. - *MECA AGRI* 10-3. 3-5. 22-3. 17-5. - *MICRO MECA. et HORLOGERIE* 5-4. 3-5. 12-4. 17-5. - *FONDERIE FORGE MODE-LAGE.* 22-3. 26-4. 15-3. 5-4. *ELECTRO-TECHNIQUE - CONSTR. METALL. - MENUISERIE - CHARPENTE EBENISTERIE - MACONNERIE - CARRELAGE - PEINTURE-VITRERIE - INSTALL. SANITAIRES & THERMIQUES :* 10-3. 7-4. 22-3. 28-4. - *FROID CLIMATI-*

*SATION :* 30-3. 11-5. 6-4. 18-5. *CUISINE & RESTAURANT :* 12-6. 5-10. 18-6. 12-10. - *HABILLEMENT :* 10-3. 5-4. 12-3. 12-4. - *COLLECTIVITES :* 17-3. 29-4. 25-3. 10-5. *METIERS DU CUIR :* 22-3. 26-4. 10-3. 5-4. - *TRANSFORMATION DES PLASTIQUES :* 5-4. 3-5. 12-4. 17-5. *SCIAGE AFFUTAGE :* 6-4. 17-5. 12-4. 24-5. - *HORTICULTURE, ARBORICULTURE, JARDINAGE :* 30-3. 11-5. 6-4. 18-5. - *CONDUCTEURS a) d'APPAREILS D'INDUSTRIE CHIMIQUE & ROUTIERS :* 30-3. 11-5. 6-4. 18-5. - b) *d'ENGINS :* 12-3. 6-4. 19-3. 20-4.

*CHEFS DE TRAVAUX Méca & Bât :* 19-3. 13-4. 25-3. 21-4. - *Habillement :* 22-3. 22-4. 18-3. 20-4.

Inscriptions auprès du service des examens des rectorats ou services culturels des ambassades, sauf en ce qui concerne : microméca, fonderie, cuisine et restaurant, chaussure, plastiques, sciage, horticulture et conducteurs divers. Pour ces concours s'adresser au bureau DPE 11 du ministère 110 rue de Grenelle 75357 PARIS CEDEX.

Les candidats remplissant les conditions (MA) peuvent s'inscrire aux deux concours. Demander au secrétaire académique SGEN-CET la fiche syndicale d'inscription.

Note : Les conditions d'inscriptions (titres et diplômes) sont parues au J.O. du 13 février.

AGENTS - O.P.-LABO

## le reclassement indiciaire des C et D

**A** la demande des organisations syndicales, de nombreuses questions de parlementaires ont été posées au ministère de l'Éducation à propos de la révision des carrières de nos camarades de laboratoires. Tous sont unanimes à dire que les organisations syndicales demandent avec vigueur ce reclassement auprès de la D.P.A. (Direction du personnel administratif), celle-ci reconnaît d'ailleurs le bien fondé de cette revendication. Précisons que nous demandons le reclassement indiciaire pour toutes les catégories C et D de la fonction publique et que nous ne pouvons dissocier nos camarades des labos des autres catégories de personnels C et D.

Les réponses du ministère sont toujours les mêmes (Assemblée nationale du 31 janvier 1976) : *La classification des garçons de laboratoire résulte des dispositions prises à l'égard de tous les agents de la fonction publique des catégories C et D, en conclusion des travaux de la commission Masselin. Une modification des textes organisant les carrières des fonctionnaires de ces catégories est actuellement l'objet d'une étude qui devrait déboucher sur une amélioration du classement indiciaire de ces personnels.* Nous constatons que ces paroles ne changent pas, elles sont toujours pleines de promesses, mais sans résultat.

La modification des textes fait l'objet d'une étude qui doit se faire à huis clos car pour ce qui est des organisations syndicales, aucune proposition de discussion n'a vu le jour, et lorsque nous demandons à la D.P.A. de participer à cette étude, elle nous répond : « *Nous convoquerons les organisations syndicales pour avis, il*

*n'est pas question de vous faire parvenir les documents afin de les étudier.* A mettre en regard du dernier paragraphe de la réponse du ministère : « *Les solutions susceptibles d'être envisagées devront, en tout état de cause, faire l'objet de concertations pouvant demander d'importants délais avec les autres départements ministériels intéressés.*

Après analyse, et quand on pense à la lenteur administrative, au nombre des départements ministériels, le délai n'est pas prêt d'être épuisé. C'est pourquoi nous sommes de plus en plus convaincus que la diversité des statuts dans la fonction publique va à l'encontre des intérêts des travailleurs (agents de l'État) et qu'il est de notre devoir d'en réclamer l'unification avec force.

Seule une action d'envergure pourra obliger l'administration à accélérer la révision des carrières de nos catégories.

Jean Richard

### « grandes vacances » rappel

*Le statut dit au chapitre III — Congés annuels un tableau des départs, durant les grandes vacances établi par le chef des services d'intendance, visé par le chef d'établissement, sera affiché dès le 1er mars de chaque année. Par conséquent, réclamez et exigez l'application du statut. En cas de difficultés, écrivez à votre secrétaire académique qui agira auprès du rectorat.*

## ORSTOM l'affaire Richard

Lorsque la direction de l'O.R.S.T.O.M. (Office de la Recherche scientifique et technique outre-mer) veut évincer un agent, tous les moyens sont bons. Le cas de P. Richard est éloquent. Après deux années d'études au centre de formation, P. Richard a obtenu la moyenne des notes (12,45 sur 20) qui permet d'obtenir le diplôme de fin d'études. Alors la direction générale a modifié la grille de notation de 2e année et institué une note éliminatoire. Cette mesure est en contradiction avec le décret 51 943 du 19.7.51 qui stipule que *peuvent être nommés chargés de recherche scientifique..., dans l'ordre de classement de sortie, les élèves qui ont obtenu la moyenne à la fin de chacune des deux années d'étude.*

En outre la direction générale a déclaré P. Richard *inapte à la fonction publique* alors qu'il remplit toutes les conditions requises par l'article 16, titre II, de l'ordonnance n° 59 244 du 4 février 1959.

Aussi le bureau central du Syndicat des travailleurs de la recherche extra-métropolitaine (S.T.R.E.M.-S.G.E.N.-C.F.D.T.) exige, à l'égard de P. Richard, que soit retirée la mention *inapte à la fonction publique*, que lui soit décerné le diplôme de fin d'études auquel il a droit et qu'une affectation de chercheur au sein de l'O.R.S.T.O.M. lui soit confiée selon ses titres et capacités.

# l'histoire littéraire de la France (éditions sociales)

Cette collection a comme ambition de traiter de la littérature comme d'une partie de toute l'histoire de notre nation, de faire, en somme, le portrait de chaque époque afin de rendre plus intelligible le portrait de nos écrivains. Ainsi l'histoire de la langue française, l'histoire des idées, des sciences et des arts, l'histoire politique, sociale ou économique, ont ici, et pour la première fois dans un ouvrage de ce genre, toute leur place.

## ce qu'en pense la critique

D'un volume et d'une page à l'autre, c'est l'illustration qui provoque la lecture et qui en soutient le désir. Elle la précède et l'accompagne admirablement... Patience des recherches, intelligence du choix, sûreté absolue du goût : beauté de la réalisation : si l'entreprise se poursuit dans la même perfection (et pourquoi en douter ?) l'histoire littéraire de la France sera de ces très rares réussites totales qui marquent l'histoire de l'édition.

(Jacques CELLARD - LE MONDE)

C'est la première fois qu'on écrit une vraie histoire littéraire de la France, et non pas une histoire de la littérature française. La littérature redevient ce qu'elle est : une partie de l'histoire globale. L'expression privilégiée d'une histoire nationale.

(J.M. BORZEIX - LE QUOTIDIEN DE PARIS)

Chacun des collaborateurs a donné le meilleur de soi sur ce qu'il aime le plus et connaît le mieux, si bien que ce travail d'équipe se situe au plus haut niveau qu'une telle entreprise pouvait atteindre.

(André WURMSER - L'HUMANITE)

## c'est une œuvre collective

L'histoire littéraire absolument nouvelle, à laquelle 200 spécialistes, universitaires, écrivains, linguistes, historiens, sociologues, musicologues, critiques ont travaillé en commun plusieurs années, cette collection, dirigée par Pierre ABRAHAM et Roland DESNE, et les directeurs de tomes : J.C. PAYEN - H. WEBER - A. UBERSFELD - M. DUCHET - J.M. GOULLE-MOT - P. BARBERIS - C. DUCHET - M. DECAUDIN et A. DASPRE offre toutes les garanties de sérieux et d'objectivité dans la recherche.

## présentation

— Douze volumes élégamment reliés, gravés à l'or fin d'après les fers originaux.  
— Des milliers d'illustrations en noir et couleurs très souvent inédites.

## tous les genres littéraires

Sans préjugés politiques ou d'idéologie, cette étude est ouverte à tous les auteurs, des plus connus aux méconnus. Ainsi, par l'étude critique des auteurs de tous les genres littéraires comme de toutes les périodes, cette collection constitue de la manière la plus vivante le meilleur guide pour une compréhension globale de notre patrimoine culturel.

## en annexe

Chaque volume comporte une bibliographie, un index des ouvrages et des auteurs cités et, ce qui est très important, une suite de tableaux chronologiques et synoptiques spécialement étudiés pour chaque époque, si bien que d'un seul coup d'œil, le lecteur qui se réfère à une date précise prend connaissance non seulement de l'œuvre publiée, mais des événements de toute nature se rapportant à cette même date.

**Plus qu'une encyclopédie  
c'est un véritable panorama des idées et des arts**

## Demande de documentation

à retourner à Culture Arts et Lettres  
148, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris

Intéressé par l'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE (Editions Sociales) je désire être documenté sur cette collection. Si je désire souscrire, je bénéficierai des conditions exceptionnelles de lancement.

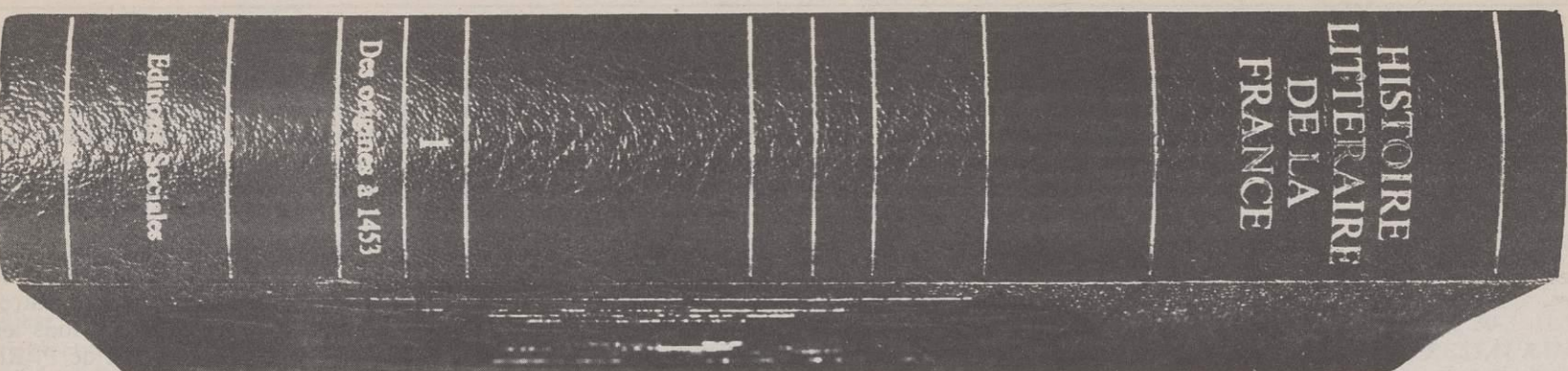
Nom et prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Profession : .....

Téléphone : ..... signature : .....



# A NOTER

## un principal agressé

Le principal du C.e.s. d'Orchies a été agressé le mardi 16 décembre dernier, alors qu'il travaillait encore dans son bureau après minuit. La section académique Sgen-Cfdt de Lille « s'interroge sur les raisons pour lesquelles un principal est encore de service à 24 heures » et y voit deux raisons : « l'insuffisance numérique en personnel de secrétariat, le délai trop bref laissé aux principaux par l'administration supérieure pour remplir des états prévisionnels dont dépend la stabilité du personnel ». Il « exige donc des mesures précises permettant d'améliorer les conditions de travail des principaux ».

## c.a.e.t. - c.a.e.p.

La session 1976 des épreuves pédagogiques des C.A.E.T. et C.A.E.P. (2ème partie) est ouverte du 1er mars au 25 juin 76 (J.O. du 3.2.76 p. 838).

## concours de recrutement des professeurs techniques de lycée technique

— mécanique, électricité, automobile (B.O. n° 5 du 5.2.76)  
— fabrications textiles, option : tissage, bonneterie, (B.O. n° 4 du 29.2.76).

## premier degré

B.O. N° 5

Extension à tous les titulaires remplaçants de l'indemnité journalière spéciale stages recyclage et colloques : (candidature avant le 26 avril au ministère par voie hiérarchique) (p. 422) T.C.C. (p. 427)

Classes adaptation second degré, GAPP et classes d'adaptation (p. 428)

Tarifs pensions dans les écoles normales : pour les élèves-maitres, choix du conseil d'administration parmi 5 taux de 2 025 à 2 565 francs annuels (p. 431)

Postes d'enseignement dans les Territoires d'Outre Mer pour la rentrée 1976. Dossier à fournir par la voie hiérarchique à la DE 9 ex 10 avant le 31 mars 1976 : double au SGEN (p. 462)

## c.e.s. expérimentaux mouvement des p.e.g.c.

B.O. n° 3 du 22.1.76

Date limite des candidatures de P.E.G.C. :  
20 Mars 76

## un ministère bis ?

Les établissements d'enseignement agricole privé n'avaient pas été concernés par la loi Debré. Cette lacune est maintenant comblée, par une convention signée le 2 février entre le ministère de l'Agriculture et le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP). Avec le même souci d'intégrer les établissements privés dans la carte scolaire : comme pour les Centres de formation d'apprentis et les établissements d'enseignement général, il s'agit bien de mettre en face de l'établissement public un réseau aussi cohérent : concurrence rationalisée.

Ce qui va plus loin, c'est que le CNEAP sera l'intermédiaire entre les établissements et le ministère : il les

présentera à l'agrément, il organisera la présentation des élèves aux examens publics officiels. L'Etat se dessaisit de ses responsabilités.

Mais il ne doit pas y avoir beaucoup de Pouvillon dans les établissements privés.

Le CNEAP est composé des associations de gestion et des chefs d'établissements. Les personnels ? les jeunes en formation ? chacun son métier, les oies seront bien gardées.

## mouvement des personnels de l'administration et de l'intendance universitaires - catégories A et B -

Voir additif au B.O. n° 3 du 22-1-76 pages 254 à 258 + 1 poste d'A.I.U. vacant à l'institut de Barcelone (B.O. n° 2 du 15-1-1976).

Sont déclarés vacants :

● Rectorat d'Ajaccio : 2 postes d'agents techniques de bureau et 2 agents non spécialistes

● Inspection académique de Bastia : 2 commis, 2 sténos, 1 agent de bureau, 1 préposé téléphoniste.

Candidatures à adresser au recteur de l'académie de la Corse avant le 12-1-76 (voir B.O. n° 3 du 22-1-76 page 259).

## enfants de migrants

Sous les auspices du Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés sociaux (CLEPR) s'est tenu les 16 et 17 mars 1974 à l'Institut National d'Education Populaire de Marly-le-Roi un colloque sur « l'éducation et la scolarisation des enfants de migrants ».

Un compte rendu détaillé est publié. On peut se le procurer auprès du CLEPR 120 rue Saint-Denis 75002 Paris, en joignant un chèque postal de 15 F au nom de Mlle Baboulène, CLEPR, CCP 18.177.38 Paris.

## mutations

Le bulletin Information des Sections n° 1 du 19 / 2 / 1976 qui est parti, pour des raisons techniques, avec quelques jours de retard, donne l'essentiel des renseignements utiles. En complément, voici les dates des opérations : Agents - O.P. -

1er avril : clôture des listes de candidatures.

15 avril : envoi des listes de candidatures aux académies intéressées.

15 mai : fin des opérations principales de mutations.

1er juin : notification des arrêtés de mutations principales.

Labos -

20 avril : clôture des listes de candidatures.

I.D.S. n'est pas la propriété du destinataire, il doit être mis à la disposition de TOUS LES ADHERENTS de l'établissement.

## aides de laboratoire

Ouverture de 103 postes, dont 52 internes et 51 externes. J.O. du 18 / 2 / 76. S'adresser au service des examens de votre rectorat pour les dates d'ouvertures, clôtures des inscriptions, les dates des épreuves et inscriptions.

## infirmières

Ouverture de 100 postes, dont 50 internes et 50 externes (J.O. du 13 / 2 / 76). Pour tous renseignements, s'adresser au rectorat, service des examens et concours.

## statut agents - o.p. - labo

17 F envoi ordinaire,  
20 F envoi urgent, contre chèque à l'ordre du SGEN-CFDT. Nota important : prière de ne pas rédiger le chèque au nom de Julien Legrand, mais seulement SGEN-CFDT.

## notation administrative pour 76 dans le second degré (lycées c.e.s.)

La procédure appliquée en 1975 restera valable (instruction du 9.3.73 et circulaire du 24.1.75, voir aussi S.U. 646 du 4.3.75) Mais en 1976 elle sera encore affinée. Après être passé de notes à un point près sur 20, puis sur 40, puis à 1 / 2 point près, la péréquation mathématique va être effectuée au centième de point, par discipline, corps et échelon !

Nous y reviendrons dans *Information des Sections* n° 2 du 11-mars 76, qui proposera des formes de lutte contre le carcan qui peu à peu, à l'aide d'ordinateurs et de chiffres, nous enserre.

## bibliothécaires-documentalistes

● Réunion du bureau national lundi 8 mars au siège du syndicat. Il examinera les résultats des dernières réunions du groupe de travail ministériel, et le développement des actions contre le projet de statut.

● Séances du 16 / 1 et du 6 / 2. Il a été essentiellement question de l'indemnité spéciale aux bi-docs : les syndicats réclament son extension à tous les bi-docs, avec paiement mensuel, sa revalorisation (elle est fixée à 1 000 F annuel pour tous), et son indexation. La direction des affaires financières n'accepte — pour des raisons évidentes d'économie — que la revalorisation (passage à 1 200 F) avec mensualisation pour les 1 500 A.E. qui reçoivent actuellement l'indemnité. Tout en réclamant l'extension à tous, le S.G.E.N.-C.F.D.T. estime que le plus important est la suppression de la double échelle indiciaire des A.E. : tous doivent obtenir l'échelle A.E. chargés d'enseignement. Le groupe a également commencé à discuter du recrutement actuel des bi-docs et a réaffirmé son opposition aux commissions ad-hoc rectorales.

## S.U. AU PORTUGAL

# a luta continua

Vingt et un militants du SGEN-CFDT ont effectué du 26 décembre 1975 au 4 janvier 1976 le premier voyage de *Syndicalisme Universitaire* au Portugal. L'évolution rapide de la situation politique portugaise rend difficile un compte rendu objectif.

Les participants ont eu des contacts avec des représentants de partis politiques et d'organisations de travailleurs et ont fait le constat d'un glissement à droite très prononcé après le 25 novembre 1975. Une idée générale qui s'impose, c'est le décalage important entre les réalisations à la base (les quartiers, les entreprises, les fermes, etc. où les travailleurs portugais acceptent des sacrifices à condition qu'ils débouchent sur un véritable passage au socialisme par des transformations profondes, voire révolutionnaires et l'évolution politique au niveau du gouvernement et des partis plus proches de la normalisation.

Je reprends ici deux textes rédigés par des camarades après plusieurs réunions de la presque totalité des participants concernant deux institutions qui ont joué un rôle fort important au Portugal, l'église et l'armée. Ces textes rendent compte évidemment de la situation à l'époque du voyage.

### l'église portugaise

« L'épiscopat est nettement réactionnaire car sa nomination date du règne de Salazar. Il n'a pas entériné les décisions conciliaires et veut ignorer la théologie de la libération représentée par le mouvement des chrétiens pour le socialisme venu d'Amérique latine. Cet épiscopat n'a pas seulement pouvoir sur les pratiquants (12 % dans la région de Lisbonne) mais aussi sur les masses rurales analphabètes, pétries par 50 ans d'obscurantisme fasciste, en particulier dans le nord du pays. Un camarade, prêtre et militant pour le socialisme, nous a dit : « *Beaucoup de religion et peu de foi dans ce pays* ».

A partir de février 1975, la grève à la radio catholique déclencha une situation de crise aiguë, et agit comme un

révélateur, permettant aux évêques du nord d'exploiter et d'accentuer les manifestations réactionnaires qu'on connaît, à partir des fantasmes et des paniques des masses très habilement entretenus : peur viscérale du communisme auquel tous les partis et mouvements de gauche étaient syncrétiquement assimilés ; rappel notamment des mythiques persécutions dont aurait été victime la hiérarchie ecclésiastique avant le régime de Salazar ».

### l'armée

« La situation politique ne nous a pas permis d'avoir les contacts prévus avec le M.F.A. dont l'influence semble actuellement très faible. Il est certain qu'après le 25



Le groupe S.U. reçu par les travailleurs de la coopérative de production agricole d'Alpiarça près de Santarém.

novembre les militaires de droite ont pris le pouvoir dans l'armée ; la plupart des éléments de gauche ont été soit emprisonnés soit renvoyés dans le civil. La fraction la plus progressiste, celle du « groupe des 9 » dit de Melo Antunes, est présente au Conseil de la Révolution ; il semble qu'elle n'ait plus guère de pouvoir dans les unités militaires.

Un des aspects les plus intéressants de la situation au Portugal est la division qui s'est produite dans l'armée entre forces progressistes et forces de droite. Les contacts qu'on a pu avoir avec des *moradores* (1) et avec les paysans des coopératives ne laissent aucun doute à ce sujet : le M.F.A. était une garantie contre les attaques de la droite. Les comités de soldats appelés S.U.V. (*Soldats unis vaincraient*) sont nés du développement des liens entre militaires et travailleurs. D'après

un responsable du PCP il s'agit là d'une *forme originale de l'alliance des forces armées avec le peuple*. D'après des militants du M.D.P. /C.D.E., organisation proche du PCP, si les S.U.V. avaient été plus forts et si la coordination avec les forces populaires avait été mieux organisée, la droite n'aurait pas réussi aussi facilement le coup de force du 25 novembre. Politisation superficielle, manque d'organisation, incapacité à évaluer les rapports de forces, telles semblent avoir été les carences des militaires de gauche. A l'heure actuelle une des tâches des forces progressistes est certainement la reconstitution d'une force de gauche dans l'armée. » Nous savons (hélas) ce qui s'est passé depuis la fin de ce voyage.

Il aurait fallu dans ce bref compte rendu parler de la situation économique, une des causes sans doute du glissement à droite, des rencontres avec diverses formations politiques de gauche et d'extrême gauche, nous espérons le faire dans une autre publication du SGEN-CFDT.

Alors que S.U. prépare son second voyage (Algérie), je voudrais remercier tous les amis portugais qui nous ont reçus et accueillis chaleureusement pendant ces dix jours ; et leur dire que nous espérons y retourner en souhaitant que les murs parleront encore de révolution.

Pour les participants  
André Dorléans

(1) organisations des habitants dans les quartiers populaires.

Hebdomadaire du SGEN-CFDT  
Directeur de la publication : J. George  
Rédacteur en chef : Alain Fouque  
C.P.P.A.P. n° 440D73 du 2.4.73  
ISSN 0337 - 7725  
Abonnement : 80 F  
Suppléments  
Recherche-Formation : 25 F  
Liaisons pédagogiques : 15 F  
Chantier : 10 F  
Syndicat général de l'Education  
Nationale CFDT  
5, rue Mayran - 75009 PARIS.  
526.72.31 - 526.53.79 - 260.62.43  
Publicité : Georges Schpilberg  
Tel. 824.97.64  
Imprimerie ETC 76 190 YVETOT  
Cadet Photocomposition 75009 PARIS